

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL DU 3^e ARRONDISSEMENT
DU 22 JUIN 2022**

- CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

- **Désignation** d'un secrétaire de séance.
- **Appel nominal**
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 03 mai 2022**

I - Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement

- La place de l'animal en ville

II – Information sur les travaux du Conseil d'Arrondissement des Enfants (CAE)

- Présentation par les élus du CAE

III – Rapports

1. MA3 – 04 – Démocratie participative : approbation de la charte des Conseils de Quartier 2022-2026
RAPPORTEURE : Marion SESSIECQ
2. MA3 – 05 – Jardin en herbes – Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit d'un terrain situé sur le domaine public à destination et usage de jardin partagé
RAPPORTEUR : Philippe PETIOT
3. MA3 – 06 – Modification de l'inventaire des équipements de proximité – Mairie du 3^e
RAPPORTEURE : Sylvie CORBEL-COPIN
4. 4232 – Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 3^e arrondissement
RAPPORTEURE : Sylvie CORBEL-COPIN
5. 4233 – Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 3^e arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)
RAPPORTEURE : Sylvie CORBEL-COPIN
6. 4289 – Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 3^e arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance)
RAPPORTEURE : Sylvie CORBEL-COPIN
7. 4337 – Actualisations des autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2021-2026
RAPPORTEURE : ~~Véronique DUBOIS-BERTRAND~~ Philomène RÉCAMIER
8. 4195 – Avis relatif au Projet de territoire 2021-2026 - Conférence Territoriale des Maires de Lyon
RAPPORTEURE : ~~Véronique DUBOIS-BERTRAND~~ Philomène RÉCAMIER
9. 4279 – Pacte de la Ville de Lyon en faveur de la qualité de service aux usagers
RAPPORTEURE : ~~Véronique DUBOIS-BERTRAND~~ Philomène RÉCAMIER
10. 4318 – Convention de partenariat - Mise à disposition et intermédiation de services civiques
RAPPORTEURE : ~~Véronique DUBOIS-BERTRAND~~ Philomène RÉCAMIER
11. 4175 – Dispositif d'accès au droit territorialisé - Reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon
RAPPORTEURE : ~~Véronique DUBOIS-BERTRAND~~ Philomène RÉCAMIER

12. 4229 – Tarification des salles transférées aux Mairies d'arrondissement
RAPORTEURE : Sylvie CORBEL-COPIN
13. 4204 – Lyon 3^e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition des locaux au sein de la Mairie du 3^e arrondissement située 215 rue Duguesclin au profit de l'association « La Fédération des Œuvres Laïques (FOL 69) » - EI 03017
RAPORTEURE : Sylvie CORBEL-COPIN
14. 4246 – Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captations audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 21 034,16 euros HT
RAPORTEURE : Sylvie CORBEL-COPIN
15. 4280 – Lancement de l'opération n° 60004527 « Rénovation thermique Enfance » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20002
RAPORTEURE : Sylvie CORBEL-COPIN
16. 4270 – Transfert d'installations d'éclairage public servant à éclairer des espaces initialement ouverts au public, devenus privés - approbation et autorisation de signer un protocole transactionnel entre la Ville de Lyon et chacune des copropriétés suivantes : 2 place Renaudel à Lyon 3^e, 333 rue du Doyen Chapas, 334 au 336 rue du Doyen Chapas et 350 au 355 rue du Doyen Chapas à Lyon 9^e
RAPORTEURE : Sylvie CORBEL-COPIN
17. 4112 – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales et du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 90 171 euros
RAPORTEURE : Philomène RÉCAMIER
18. 4115 – Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation à titre gratuit du domaine public d'un local situé 36 avenue Lacassagne à Lyon 3^e au profit de la MJC Sans Souci - Ensemble Immobilier n° 03358
RAPORTEURE : Philomène RÉCAMIER
19. 4114 – Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 26 544 euros à la MJC Sans Souci pour l'équipement d'un local (ensemble immobilier n° 03358) situé 36 avenue Lacassagne à Lyon 3^e pour la mise en œuvre de son projet d'éducation populaire sur le quartier Sans Souci-Lacassagne-Dauphiné - Approbation et autorisation de la convention d'investissement afférente
RAPORTEURE : Philomène RÉCAMIER
20. 4113 – Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 206 000 euros à la MJC Sans-Souci, sise 36 avenue Lacassagne à Lyon 3^e - Approbation et autorisation de la signature de la convention-cadre avec la MJC Sans Souci
RAPORTEURE : Philomène RÉCAMIER
21. 4038 – Réhabilitation du silo de la bibliothèque Part-Dieu - 30 boulevard Vivier Merle à Lyon 3^e - Opération n° 03047635 - Autorisation de signature de l'avenant n° 3 au marché de travaux, Lot n° 8 - Traitement d'air
RAPORTEURE : Philomène RÉCAMIER
22. 4273 – Attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique 2022
RAPORTEURE : Philomène RÉCAMIER
23. 4249 – Attribution de subventions de fonctionnement à seize écoles de musique pour un montant global de 90 900 euros - Enveloppe « fonctionnement école de musique »
RAPORTEURE : Philomène RÉCAMIER
24. 3841 – Attribution de subventions de fonctionnement à vingt-huit structures dans le domaine du patrimoine, cinéma, des écritures et des arts visuels, sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC et Casino pour un montant global de 169 500 euros. Approbation de conventions
RAPORTEURE : Philomène RÉCAMIER
25. 4165 – Attribution de subventions de fonctionnement à cinquante-et-une associations dans le domaine du théâtre, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) et Casino pour un montant global de 366 000 euros - Approbation de conventions
RAPORTEURE : Philomène RÉCAMIER

26. 4168 – Attribution de subventions de fonctionnement à vingt-quatre structures dans le domaine de la danse et du cirque, sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC et Casino pour un montant global de 231 500 euros - Approbation de conventions
RAPPORTEURE : Philomène RÉCAMIER
27. 4167 – Attribution de subventions de fonctionnement à dix-sept associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines pour un montant global de 136 500 euros - Enveloppe « Casino » - Approbation d'une convention
RAPPORTEURE : Philomène RÉCAMIER
28. 4166 – Attribution de subventions de fonctionnement à vingt-quatre associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant global de 190 000 euros - Enveloppe FIMA - Approbation d'une convention
RAPPORTEURE : Philomène RÉCAMIER
29. 4174 – Attribution de subventions au titre de l'hospitalité pour un montant de 51 250 euros - Exercice 2022
RAPPORTEURE : Philomène RÉCAMIER
30. 4200 – Approbation de la création et des projets de statuts d'une société publique locale (SPL) Société Publique Lyonnaise de Mobilités (SPLM) intervenant dans les domaines du stationnement, de la mobilité, des transports, de la voirie et de l'espace public - Désignation des représentants de la Ville de Lyon
RAPPORTEUR : Michael MAIRE
31. 3848 – Adaptation des droits de stationnement à la première étape du projet d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et deux-roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés
RAPPORTEUR : Michael MAIRE
32. 4253 – Lancement de l'opération n° 60039001 « Rive droite du Rhône, requalification des quais entre les ponts de Lattre de Tassigny et Gallieni » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00016 - Approbation du programme et du principe de transfert de maîtrise d'ouvrage à la Métropole de Lyon pour les travaux relevant des domaines de compétence de la Ville
RAPPORTEUR : Michael MAIRE
33. 4221 – Lyon 3^e - Cession à titre onéreux par la Ville de Lyon au profit de la Métropole de Lyon de lots de copropriété situés 1 rue Verlet Hanus angle 221 rue de Créqui - EI 03372 - N° inventaire 03372 A 001 à 017
RAPPORTEUR : Akif EKINCI
34. 3886 – Lyon 3^e - Parc Sisley - 8 rue Professeur Paul Sisley - Approbation d'une convention financière entre la Ville de Lyon et le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier sis 50 à 54 rue du Dauphiné à Lyon 3^e à titre de participation financière à la réalisation de travaux de démolition et reconstruction d'un mur mitoyen avec la copropriété - Opération n° 60023849 , AP n° 2021-2, programme 20012
RAPPORTEUR : Akif EKINCI
35. 4214 – Lyon 3^e - Acquisition par la Ville de Lyon des lots 9, 17 et 20 de la copropriété située 142-144 rue Antoine Charial, préemptés par la Métropole de Lyon, en vue de la réalisation d'un espace vert - EI 03441 - N° inventaire 03441 H 001, 03441 K 001 et 03441 J 001 - Lancement de l'opération 03441004, AP 2021-1 - programme 00012
RAPPORTEUR : Philippe PETIOT
36. 4201 – Renouvellement de la convention d'occupation temporaire consentie par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon d'une partie de la place de la Ferrandière pour l'aménagement d'un jardin partagé - EI 53061 - Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux
RAPPORTEUR : Philippe PETIOT

37. 4111 – Jardin partagé - Approbation et autorisation de signature de la convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association « Ferran'Terre » sise Maison de quartier Villette Paul Bert - 263 rue Paul Bert à Lyon 3^e pour la mise à disposition d'un terrain métropolitain situé place Ferrandière à Lyon 3^e - Jardin Ferran'Terre - EI 53061
RAPPORTEUR : Philippe PETIOT
38. 4260 – Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives afin de moderniser le commerce et l'artisanat, développer des initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale – attribution de subventions pour un montant total de 90 304 euros et approbation d'une convention
RAPPORTEUR : Nicolas PLANCHON
39. 4161 – Patinoire Baraban - Groupes frigorifiques - 52 rue Baraban à Lyon 3^e - Opération n° 03036574 - Lancement des travaux et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 20004
RAPPORTEUR : Jacques BALANDJIAN
40. 4277 – Attribution d'une subvention de 40 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la manifestation « Lyon Vélo Festival » les 24 et 25 septembre 2022 - Approbation d'une convention
RAPPORTEUR : Jacques BALANDJIAN
41. 4336 – Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat entre l'Institut national de formation des infirmiers et professionnels de santé l'INFIPP et la Ville de Lyon pour développer des actions en faveur de la diffusion d'informations sur les ressources en santé mentale
RAPPORTEURE : Amandine BARIOZ PLANCHE
42. 4110 – Programmation financière 2022 au titre de la réduction des risques et de la prévention santé : santé mentale (souffrance psychique), prévention et réduction des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, VIH/Sida et hépatites - Attribution de subventions à diverses structures pour un montant total de 200 696 euros
RAPPORTEURE : Amandine BARIOZ PLANCHE
43. 4184 – Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 25 300 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la prévention santé et l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisées
RAPPORTEURE : Amandine BARIOZ PLANCHE
44. 4164 – Attribution d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et la restructuration de trois groupes scolaires (Meynis, Painlevé et Herriot) - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage - Lancement des opérations n° 03001001 « GS Painlevé - Réhabilitation partielle », n° 03007003 « GS Meynis - Réhabilitation partielle », et n° 08005005 « GS Herriot - Réhabilitation partielle », et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006
RAPPORTEURE : Marie-Loup. FALL-GUERIN
45. 4207 – Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux) pour un montant de 273 730 euros - Autorisation de signer les conventions de financement
RAPPORTEURE : Martine SOUVIGNET
46. 2900 – Attribution d'une subvention d'équipement à la SAHLMAS et au CCAS de Lyon pour la Végétalisation des Résidences autonomie- Lancement de l'opération n° 60034532 « Végétalisation des Résidences autonomie » et affectation d'une partie de l'AP n° 00001/2021-1
RAPPORTEURE : Martine SOUVIGNET
47. 3895 – Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique
RAPPORTEURE : Martine SOUVIGNET

48. 4173 – Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et de l'égalité pour un montant de 371 975 euros - Exercice 2022
RAPPORTEURE : Martine SOUVIGNET
49. 4159 – Hôtel social Riboud - Démolition et groupe scolaire provisoire - 24 rue Riboud à Lyon 3^e - Opération n° 03042003 - Lancement de la 1^{re} phase de démolition et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006
RAPPORTEUR : Sylvère LATAIX
50. 4123 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône Alpes pour la souscription de six emprunts d'un montant total de 1 652 499 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de douze logements (quatre PLAI et huit PLUS) situés 82 Cours Docteur Long à Lyon 3^e
RAPPORTEUR : Sylvère LATAIX
51. 4122 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 3 192 863 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de vingt-deux logements (sept PLAI et quinze PLUS) situés 63 rue de la Villette et 11, 13, 15, avenue Georges Pompidou à Lyon 3^e
RAPPORTEUR : Sylvère LATAIX
52. 4297 – Extension et élargissement de la vidéo-verbalisation
RAPPORTEUR : David CLERC
53. 4109 – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du projet de transformation de la place Gabriel Péri pour un montant total de 127 044 euros
RAPPORTEUR : Thibaud ROCHE
54. 4106 – Programmation financière 2022 au titre de la politique de la ville - Volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant de 6 000 euros en fonctionnement et de 448 231 euros en investissement - Autorisation pour solliciter des subventions pour un montant total de 20 000 euros auprès de la Métropole de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes
RAPPORTEUR : Thibaud ROCHE
55. 4105 – Programmation financière 2022 au titre du volet socio-éducatif de la politique de la ville - Attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 171 613 euros
RAPPORTEUR : Thibaud ROCHE
56. 3900 – Programmation financière 2022 au titre du volet culture de la politique de la ville - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 326 500 euros
RAPPORTEUR : Thibaud ROCHE

IV - Questions diverses

VILLE DE LYON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DU 3^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU : 22 JUIN 2022

SAISINE DU : 10 JUIN 2022

COMPTE RENDU AFFICHÉ LE : 23 JUIN 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 16 JUIN 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SÉANCE : 36**

PRÉSIDENT : Mme Marion SESSIECQ, 1^{re} adjointe au Maire du 3^e arrondissement de Lyon

SECRÉTAIRE : M. Hugo PATOURAUX, Conseiller d'Arrondissement au Maire du 3^e arrondissement de Lyon

Présents : Marion SESSIECQ, Marie-Loup FALL-GUERIN, David CLERC, Philomène RÉCAMIER, Philippe PETIOT, Sylvie CORBEL-COPIN, Nicolas PLANCHON, Marie VIDAL, Jacques BALANDJIAN, Amandine BARIOZ PLANCHE, Silvère LATAIX, Martine SOUVIGNET, Bertrand MAES, Stéphanie LEGER, Isabelle PRIN, Akif EKINCI, Etienne BLANC, Thibaud ROCHE, Hugo PATOURAUX, Arthur DUVIVIER, Goveille TANDONNET.

Absents excusés : Grégory DOUCET, Véronique DUBOIS-BERTRAND, Michaël MAIRE, Steven VASSELIN, Julie NUBLAT-FAURE, Emmanuel VIVIEN, Béatrice DE MONTILLE, Georges KEPENEKIAN, Nouria MAHMOUDI, Monique GUERIN, Carole BURILLON, Thierry RICARD, Richard BRUMM, Catherine PANASSIER, Guy CORAZZOL.

Dépôts de pouvoirs : Véronique DUBOIS-BERTRAND, Michaël MAIRE, Steven VASSELIN, Emmanuel VIVIEN, Béatrice DE MONTILLE, Nouria MAHMOUDI, Monique GUERIN donnent pouvoir à Marie-Loup FALL-GUERIN, Marion SESSIECQ, Sylvie CORBEL-COPIN, Isabelle PRIN, Goveille TANDONNET, Martine SOUVIGNET, Akif EKINCI pour les représenter et voter en leurs noms.

Situation de départ : le nombre de voix est de 28 (21 + 7 pouvoirs)

- **Désignation d'un secrétaire de séance.**
- **Appel nominal**

I - Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement

- La place de l'animal en ville

II – Information sur les travaux du Conseil d'Arrondissement des Enfants (CAE)

- Présentation par les élus du CAE
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mai 2022**

Marion SESSIECQ : « Nous allons commencer par l'approbation du procès-verbal de la séance du 3 mai 2022. Le PV de cette séance vous a été transmis en même temps que les rapports de ce jour, les nombreux rapports de ce jour. Je mets donc ce procès-verbal au vote. Y a-t-il des remarques avant de voter ? Pas de remarque. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le PV est donc approuvé. Je vous propose de passer au vote des rapports. Le premier, c'est le mien. Premier rapport de la mairie du 3^e : Démocratie participative : approbation de la charte des Conseils de Quartier 2022-2026. Rapporteuse, moi-même, Marion SESSIECQ. »

III – Rapports

MA3 – 04 – Démocratie participative : approbation de la charte des Conseils de Quartier 2022-2026

RAPPORTEURE : Marion SESSIECQ

Marion SESSIECQ : « C'est très simple, je vous propose par le vote de ce rapport d'approuver la nouvelle charte des conseils de quartier du 3^e arrondissement. Sa rédaction est le fruit du travail concerté entre des membres, des inscrits des cinq conseils de quartier, des membres des bureaux des cinq conseils de quartier, et des cinq élus référents lors de deux sessions qui ont été organisées entre le mois de mars et le mois d'avril dernier. Cette charte s'attache entre autres à donner un cadre de bon fonctionnement à cette instance importante de dialogues et de projets à mettre en œuvre tout au long du mandat. Je vous demande donc de voter favorablement pour ce rapport. »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Ensuite, le deuxième rapport, Jardin en herbes – Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire. Je laisse la parole à Monsieur Philippe PETIOT. »

MA3 – 05 – Jardin en herbes – Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit d'un terrain situé sur le domaine public à destination et usage de jardin partagé

RAPPORTEUR : Philippe PETIOT

Philippe PETIOT : « Bonsoir à tous et à toutes, ce rapport vise à mettre en place une nouvelle convention avec l'association Jardin en herbes située à Chambovet et donc, cette convention permettra à l'association d'agrandir sa parcelle et de prendre une nouvelle parcelle pour continuer à cultiver. J'ai rencontré l'association l'année dernière et donc, le jardin est très beau et participe à la préservation de la biodiversité ainsi que le lien social avec les habitants du quartier. Je vous remercie de bien vouloir voter en faveur de ce rapport. »

Sylvie CORBEL-COPIN : « Excusez-moi, je voulais signaler que je ne participe pas au vote. »

Marion SESSIECQ : « Vous ne prenez pas part au vote, très bien, merci. Y a-t-il des remarques, des questions ? »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame Sylvie CORBEL-COPIN ne prend pas part au vote

Marion SESSIECQ : « Ensuite, les rapports 6, 4232, 4233 et 4289 qui sont présentés ensemble, mais qui seront votés séparément, je cède la parole à Madame Sylvie CORBEL-COPIN. »

MA3 – 06 – Modification de l'inventaire des équipements de proximité – Mairie du 3^e

4232 – Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 3^e arrondissement

4233 – Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 3^e arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)

4289 – Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 3^e arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance)

RAPPORTEURE : S. CORBEL-COPIN

Sylvie CORBEL-COPIN : « Merci, Madame la 1^{re} Adjointe. Chers collègues, bonsoir à tous et à toutes. Il y a bientôt 2 ans, une des grandes ambitions annoncées aux Lyonnais et Lyonnaises de notre projet politique était de redonner plus de pouvoir aux mairies d'arrondissement. Nous prôtons, en effet, une gestion plus horizontale devant permettre plus de proximité entre les arrondissements et les services de la mairie centrale, *in fine* pour le bien-être et dans l'intérêt des habitants. Longtemps nié, malgré la loi, sous les anciens mandats, le transfert d'équipement est un des leviers pour plus de proximité. Ce rapport ainsi que les trois suivants, nous le rappellent. Je sollicite donc votre approbation, chers collègues, pour approuver ce premier rapport, puis voter sous la présidence de Madame la 1^{re} Adjointe les trois suivants qui porteront sur le même sujet de l'actualisation de l'inventaire des équipements de proximité du 3^e arrondissement. Je vous précise qu'il s'agit de transférer deux nouveaux locaux après la première vague de 2021. Chacun aujourd'hui occupé de manière exclusive par une seule association à des fins de mutualisation et de partage pour d'autres acteurs du quartier. Il s'agit du local situé rue Bonnard, actuellement utilisé exclusivement par la Maison des associations des sourds de Lyon, et du local associatif situé rue Théodore, occupé exclusivement par l'Oasis sans-souci. Les deux associations ont été rencontrées par ma collègue, Madame RÉCAMIER, et sont partie prenante de cette future mutualisation des salles. Je vous remercie de votre attention et vous invite à voter ce rapport et être vigilant quant aux trois rapports suivants que Madame la 1^{re} Adjointe va vous proposer au vote. »

Marion SESSIECQ : « Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ? »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Nous allons donc passer au vote de ces quatre rapports. Vote du rapport MA3 - 06 - Modification de l'inventaire des équipements de proximité, je vous invite à voter en faveur de ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Vote du rapport 4232 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 3^e arrondissement, je vous invite à voter en faveur de ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Ensuite, vote du rapport 5 - 4233 – Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 3^e arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance), je vous invite à constater qu'il y a concordance entre les deux inventaires (Ville et arrondissement) et donc à voter en faveur de ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Et enfin, le vote 6 - 4289 – Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 3^e arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance), je vous invite à voter contre ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le rapport est rejeté, merci. »

REJETÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Ensuite, vote des rapports - Actualisations des autorisations de programme dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2021-2026. La rapporteure est Madame Philomène RÉCAMIER. Je vous laisse la parole, Madame RÉCAMIER. »

4337 – Actualisations des autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2021-2026

RAPPORTEURE : ~~Véronique DUBOIS-BERTRAND~~ – Philomène RÉCAMIER

Philomène RÉCAMIER : « Bonsoir à tous. En effet, je vous rapporte ces rapports en l'absence de Madame la Maire. Madame, monsieur, chers collègues, la délibération d'actualisation des autorisations de programme présentée ce jour acte, comme chacune des délibérations d'actualisation prises en conseil de l'ensemble des mouvements affectant à la hausse ou à la baisse des autorisations de programme intervenus depuis la dernière actualisation, en l'occurrence, celle de janvier 2022. La délibération d'actualisation des autorisations de programme présentée aujourd'hui intègre notamment les décisions du comité d'engagement du 17 juin 2022 tenu à l'Hôtel de Ville lorsque ces décisions ont eu un impact sur les autorisations de programme.

Je vous prie de noter que l'ensemble des transferts entre autorisations de programmes s'élèvent ainsi à 12,2 millions. Les transferts d'enveloppe hors autorisations de programmes comprises dans le PPI vers des autorisations de programmes s'élèvent à 955 millions d'euros. L'augmentation des autorisations de programmes par augmentation de la PPI s'élève à 844 millions d'euros. Les traitements des reliquats et clôtures de l'ancien mandat s'élèvent à -14,4 millions d'euros. Les détails des mouvements intervenus sur les autorisations de programme sont disponibles dans vos documents. Je vous remercie de bien vouloir voter en faveur de ce rapport. »

Marion SESSIECQ : « Je vous remercie. Y a-t-il des remarques ? »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstention des Élus Lyon, la force du rassemblement (Etienne BLANC, Goveille TANDONNET + pouvoir Béatrice DE MONTILLE, Richard BRUMM)

Marion SESSIECQ : « Ensuite, le rapport 4195 - Avis relatif au Projet de territoire 2021-2026 - Conférence Territoriale des Maires de Lyon. Je cède la parole à Madame Philomène RÉCAMIER. »

4195 – Avis relatif au Projet de territoire 2021-2026 - Conférence Territoriale des Maires de Lyon

RAPPORTEURE : ~~Véronique DUBOIS-BERTRAND~~ - Philomène RÉCAMIER

Philomène RÉCAMIER : « Avis sur le projet de territoire 2021-2026 de la Conférence Territoriale des Maires de Lyon. Chers collègues, pour mémoire, le projet de territoire s'inscrit dans le cadre du pacte de cohérence métropolitain élaboré entre la Métropole et les communes membres de cette dernière. La Ville de Lyon a émis un avis favorable au projet de pacte le 22 février 2021 et le conseil de la Métropole a adopté la version définitive du pacte de cohérence métropolitain lors de la séance du 16 mars 2021. Sur la base du pacte, un travail a été engagé au sein de la Conférence Territoriale des Maires afin d'arrêter une proposition de projet de territoire. Le projet de territoire est la déclinaison concrète et opérationnelle du pacte. La déclaration du projet de territoire a fait l'objet de nombreux échanges techniques et politiques entre la Ville et la Métropole. Il y a par ailleurs eu des échanges avec l'ensemble des groupes politiques et avec les maires d'arrondissement. Au final, ce projet de territoire définit les cinq actes stratégiques sur sept, et les quatorze domaines de coopération dont la conférence

territoriale des maires s'est saisie sur le territoire de notre ville. Une enveloppe financière de 30 535 190 euros est adossée à la Conférence Territoriale des Maires pour financer dix projets proposés par la Ville et rattachés aux cinq axes stratégiques et qui émanent de notre PPI. Le détail des axes et des projets financés figure dans la délibération et je vous remercie de bien vouloir voter en faveur de ce rapport. »

Marion SESSIECQ : « Je vous remercie, Madame RÉCAMIER. On n'a pas le droit de faire des blagues « Vous savez déjà ce que ça fait 1 million ? », mais il faut avoir la référence. Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Ah, vous vouliez intervenir, excusez-moi, Madame TANDONNET. »

Goveille TANDONNET : « Merci, Madame l'Adjointe. Bonsoir à tous. Pour rappel, dans le cadre du pacte de cohérence métropolitain adopté lors du conseil de la Métropole du 15 mars 2021, chaque Conférence Territoriale des Maires – donc les CTM – devait élaborer dans un délai de 9 mois son projet de territoire permettant le financement d'investissement par la Métropole dans des domaines prédéfinis. On voit déjà qu'on a quelque peu dépassé ce délai. Au niveau métropolitain, l'enveloppe d'accompagnement des communes est de 200 millions se répartissant comme suit :

- 118 millions pour le financement d'opérations d'aménagement du domaine public, en proximité via le Fonds d'initiative communale, le FIC, et les Actions de proximité, les PROX ;
- 82 millions pour les actions retenues dans le projet de territoire.

Vous nous décrivez un certain nombre d'axes pour lesquels la Métropole va apporter les financements, tant mieux, mais ce que nous aimerions, c'est en connaître la déclinaison précise sur notre arrondissement et là, c'est un peu flou.

Notre groupe avait demandé en conseil municipal une présentation de l'ensemble des investissements métropolitains sur les neuf arrondissements de Lyon, nous attendons toujours, malheureusement, on n'a encore rien reçu. Concrètement, quels sont donc les investissements de la Métropole sur le territoire de l'arrondissement au titre du projet des territoires, mais pas seulement, ce qui nous intéresse, c'est bien d'avoir une vision d'ensemble. Je crois que Laurence CROISIER l'avait déjà clairement exprimé pendant la dernière réunion de la CTM de Lyon. Donc, à défaut d'éléments exhaustifs de votre part, nous voterions contre cette délibération. Je vous remercie. »

Marion SESSIECQ : « Vous voteriez ou vous voterez ? »

Goveille TANDONNET : « Nous voterions. Nous voterons. »

Goveille TANDONNET : « Lorsqu'on aura des éléments beaucoup plus concrets, on votera pour, mais à ce jour, nous voterons contre. C'est plus clair ? »

Marion SESSIECQ : « Oui, merci beaucoup. On prend note de vos questions, à moins qu'il y ait quelqu'un qui ait envie de réagir. »

Nicolas PLANCHON : « Juste un petit mot, mais vous le savez pertinemment dans la nature de votre intervention sur la manière dont on construit, dont se construisait auparavant et dont se construit encore plus aujourd'hui les FIC et les PROX, en essayant autant que faire se peut d'appliquer un principe de subsidiarité. Ça veut dire quoi en français dans le texte, ça veut dire qu'il faut aussi qu'il y ait une émanation des projets des mairies d'arrondissement et que ça se croise avec les intentions d'investissement de la Métropole, de sorte qu'on est toujours dans une espèce de construction collatérale qui effectivement réduit la visibilité sur le marquage et le fléchage des projets précis. Ce pour quoi on tarde probablement à vous produire une liste. C'est juste une réponse générique, vous continuerez de voter contre, nous continuerons de voter pour. »

Marion SESSIECQ : « Merci, Monsieur PLANCHON. »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Vote contre des Élus Lyon, la force du rassemblement (Etienne BLANC, Goveille TANDONNET + pouvoir Béatrice DE MONTILLE, Richard BRUMM)

Marion SESSIECQ : « Ensuite, le vote 4279 - Pacte de la Ville de Lyon en faveur de la qualité des services aux usagers. Rapporteuse, Madame Philomène RÉCAMIER. Je vous laisse la parole. »

4279 – Pacte de la Ville de Lyon en faveur de la qualité de service aux usagers

RAPPORTEURE : ~~Véronique DUBOIS-BERTRAND~~ - Philomène RÉCAMIER

Philomène RÉCAMIER : « Chers collègues, ce rapport est relatif au pacte de la Ville de Lyon en faveur de la qualité de service aux usagers. En résonance avec le pacte social en faveur des agents municipaux qui s'attache aux conditions de travail des agents, ce pacte en faveur de la qualité de service aux usagers est le document stratégique qui vise à traduire l'ambition municipale de mettre l'utilisateur au cœur du service public et ceci à travers trois axes stratégiques : accessibilité, proximité et adaptabilité. L'objectif de ce document d'orientation stratégique est bien de se concentrer sur les phases amonts et aval de la prestation publique : l'accueil de l'utilisateur à l'entrée, la prise en compte de son avis et la prise en compte de sa satisfaction à la sortie. Je vous remercie et vous propose de voter favorablement en faveur de ce rapport. »

Marion SESSIECQ : « Y a-t-il des questions, des remarques ? Oui, Monsieur PLANCHON. »

Nicolas PLANCHON : « Bien, Madame la 1^{re} Adjointe, Mesdames, Messieurs les élus, chers collègues, chers Lyonnaises et Lyonnais qui sont encore au fond de la salle et ceux qui nous suivent en direct et en visio, comme il s'agit seulement du 9^e rapport sur 56 – puisqu'on a le 56^e sur table – soumis à notre appréciation, je promets d'être aussi concis que possible, mais probablement je mens aussi. Pour revenir sur le présent rapport 4279 que nous approuverons sans réserve au nom de Lyon en commun, je tiens d'abord à saluer l'inlassable travail de Laurent BOSETTI au bénéfice du service public local et de la réciprocité de celui-là pour les agents, pour les habitants. Après l'adoption du pacte social de la Ville de Lyon, comme le rappelait Philomène RÉCAMIER, de l'année dernière, destiné à améliorer les conditions de travail du personnel communal, ce pacte de la Ville de Lyon en faveur de la qualité de service aux usagers traduit le périmètre et l'intention politique de la stratégie de nos services publics locaux. Périmètres et intentions qui témoignent d'une volonté commune, celle de la prévalence du lien humain dans la relation aux usagers à travers trois objectifs qui étaient soulignés, par ailleurs, mais que je vais décliner, même de manière très liminaire :

- L'accessibilité du service public, d'abord, c'était dit. En quelques mots, ça veut dire quoi ? C'est tendre à la fin du « tout internet » pour les démarches administratives, parce que le « tout numérique » exclut 15 % de la population dans l'accès au droit. Il s'agit donc de garantir une alternative physique et/ou téléphonique aux démarches en ligne. C'est le premier point ;
- Deuxième point, la proximité du service public. Dans le jargon technocratique, et j'en faisais l'usage tout à l'heure, on appelle ça le principe de subsidiarité, ça veut dire quoi ? Laisser à l'acteur le plus proche des besoins la capacité d'y répondre. Concrètement, cela signifie le renforcement des moyens dédiés aux mairies d'arrondissement, élus et services, de sorte que dans l'avenir, on pourra regarder des vidéos en conseil d'arrondissement ;
- Dernier point, adaptabilité du service public, autrement dit, calibrer la réponse publique à partir de la qualification des besoins par les usagers et cela se traduira concrètement par des Enquêtes Écoute-usagers pour qualifier l'évolution des attentes des Lyonnaises et des Lyonnais en matière très concrète de crèches, de loisirs, d'accueil de mairies, de piscines (sans le recours au conseil d'État), de bibliothèques, de parcs, etc. Croisée évidemment à la parole l'expertise, l'avis, la pratique de nos agents. Cela signifie aussi, et par exemple, la création d'un médiateur de la Ville chargé de dénouer les situations de blocage entre usagers et administrations, parce qu'évidemment, ça existe.

Ce pacte acte 2 vise donc à poursuivre la modernisation du service public local. Pas en remplaçant les agents par des tablettes, pas en remplaçant les gens par des QR codes, mais sur la base, et en vertu des principes humanistes qui fondent notre cité lyonnaise et notre assemblée unanime, j'en suis certain. Nous approuvons évidemment sans réserve ce rapport. Laurent, si tu nous écoutes, bravo à toi. »

Marion SESSIECQ : « Merci, pour ce vibrant hommage au service public. »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Nous passons au rapport 4318 - Convention de partenariat - Mise à disposition et intermédiation de services civiques. Je laisse la parole à Madame Philomène RÉCAMIER. »

4318 – Convention de partenariat - Mise à disposition et intermédiation de services civiques
RAPPORTEURE : ~~Véronique DUBOIS-BERTRAND~~ - Philippe RÉCAMIER

Philomène RÉCAMIER : « La Ville de Lyon s'appuie sur le dispositif de service civique pour mener à bien des projets relevant de l'engagement citoyen et pour soutenir le développement de la politique de démocratie locale. Afin d'appuyer les neuf mairies d'arrondissement dans la mise en place d'actions, neuf volontaires seront recrutés en service civique et mis à disposition des mairies d'arrondissement. Le service civique s'inscrit dans le Code du service national et s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans, sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager auprès notamment de collectivités pour accomplir une mission d'intérêt général. Ils et elles seront positionnés sur des missions d'une durée de 8 mois visant l'appui au budget participatif, au conseil d'arrondissement des enfants, à des animations d'ateliers, à des échanges avec les habitants et les usagers, aux conseils de quartier, etc. Si vous en êtes d'accord, je vous propose de voter favorablement ce rapport. »

Marion SESSIECQ : « Merci, Madame RÉCAMIER, y a-t-il des remarques ou des questions ? Non, très bien. »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Vous êtes contre ? Très bien. Il était temps de le dire. Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Vote contre des Élus Lyon, la force du rassemblement (Etienne BLANC, Goveille TANDONNET + pouvoir Béatrice DE MONTILLE, Richard BRUMM)

Marion SESSIECQ : « Je mets le rapport 4175 présenté par Madame Philomène RÉCAMIER - Dispositif d'accès au droit territorialisé - Reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon. »

4175 – Dispositif d'accès au droit territorialisé - Reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon

RAPPORTEURE : ~~Véronique DUBOIS-BERTRAND~~ - Philomène RÉCAMIER

Philomène RÉCAMIER : « Ce rapport propose de poursuivre le partenariat existant entre la Ville de Lyon et l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon. Ce partenariat permet, en effet, de développer une politique en faveur de l'accès au droit pour toutes et tous et concoure au service public de la justice en mettant notamment tout en œuvre pour offrir aux justiciables les services utiles visant à promouvoir l'accès au droit et à la justice. Il est proposé de continuer de conventionner entre nos deux institutions pour permettre le maintien des permanences d'avocats, notamment au sein des mairies d'arrondissement. En 2021, cette action a permis à plus de sept-cents Lyonnais et Lyonnaises de bénéficier d'une consultation juridique de proximité entièrement gratuite. Je vous remercie de voter favorablement ce rapport. »

Marion SESSIECQ : « Je vous remercie. Y a-t-il des remarques, des questions ? Très bien. »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Rapport 4229 - Tarification des salles transférées aux mairies d'arrondissement. Rapporteuse, Madame Sylvie CORBEL-COPIN, je vous laisse la parole. »

12. 4229 – Tarification des salles transférées aux mairies d'arrondissement

RAPPORTEURE : Sylvie CORBEL-COPIN

Sylvie CORBEL-COPIN : « Merci. Chers collègues, le cadre réglementaire précise que la mise à disposition des équipements de proximité est par principe autorisée à titre onéreux et par exception à titre gratuit. La gratuité ne peut concerner que les associations à but non lucratif poursuivant une activité d'intérêt général. Avec le transfert de nouveaux équipements de proximité, dans l'objectif de sécuriser, d'actualiser et régulariser les grilles de tarification existantes, il est proposé de délibérer à nouveau sur les barèmes applicables à la mise à disposition de locaux communaux. Vous pourrez consulter en annexe les tarifs applicables. À noter que la valorisation de ces utilisations dans leur bilan donnera aux associations une nouvelle possibilité de prétendre à des subventions de fonctionnement et nous pouvons nous en féliciter. Chers collègues, je vous invite à voter la tarification des salles transférées à la mairie du 3^e arrondissement. »

Marion SESSIECQ : « Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? Très bien. »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Rapport 4204 - Lyon 3^e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition des locaux au sein de la mairie du 3^e arrondissement au profit de l'association « La Fédération des Œuvres Laïques (FOL 69) ». Je laisse la parole à Madame Sylvie CORBEL-COPIN. »

4204 – Lyon 3^e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition des locaux au sein de la mairie du 3^e arrondissement située 215 rue Duguesclin au profit de l'association « La Fédération des Œuvres Laïques (FOL 69) » - EI 03017

RAPPORTEURE : Sylvie CORBEL-COPIN

Sylvie CORBEL-COPIN : « Merci. Depuis 2015, la Fédération des Œuvres Laïques du Rhône occupe des locaux situés dans les locaux de la mairie du 3^e arrondissement pour toutes ses activités : vie associative, pôle éducation, vacances, loisirs, l'USEP, l'UFOLEP et services administratifs. Cette association ayant des activités socio-éducatives à but non lucratif, il vous est proposé de continuer à la soutenir en lui accordant la mise à disposition gratuite de locaux situés au sein de la mairie du 3^e. En conséquence, chers collègues, je vous invite à voter ce rapport. »

Marion SESSIECQ : « Merci. Y a-t-il des remarques ? »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Rapport n° 4246 - Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captations audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes. Je laisse la parole à Madame Sylvie CORBEL-COPIN. »

4246 – Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captations audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 21 034,16 euros HT

RAPPORTEURE : Sylvie CORBEL-COPIN

Sylvie CORBEL-COPIN : « Le présent rapport vous propose d'accorder la gratuité des frais de locations ou de captations audiovisuelles à des associations et autres organismes, notamment pour la mise à disposition de la salle Albert Thomas, de la Bourse du travail, et de la salle Édouard Herriot du Palais de la Mutualité. Parmi les organisateurs concernés, le Consulat général d'Espagne dans le cadre des fêtes consulaires ; la compagnie Entrelas Konzept ou encore le Conservatoire. Vous trouverez en annexe les spectacles concernés et le montant de la gratuité accordé. Je vous remercie de bien vouloir voter en faveur de ce rapport. »

Marion SESSIECQ : « Je vous remercie. Y a-t-il des remarques ? »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Rapport 4280 - Lancement de l'opération « Rénovation thermique Enfance » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1. Je laisse la parole à Sylvie CORBEL-COPIN. »

4280 – Lancement de l'opération n° 60004527 « Rénovation thermique Enfance » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20002

RAPPORTEURE : Sylvie CORBEL-COPIN

Sylvie CORBEL-COPIN : « C'est encore moi. Le vote de ce rapport permettra de lancer l'opération de Rénovation thermique Petite Enfance afin de diminuer les consommations énergétiques, d'améliorer le confort d'usage, notamment en été, de réduire les déperditions et la production de gaz à effet de serre de nos bâtiments, tout en améliorant la qualité de l'air intérieur. Dans le 3^e arrondissement, cette opération concerne notamment la crèche Montbrillant qui sera traitée en priorité. Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport. »

Marion SESSIECQ : « Je vous remercie. Y a-t-il des remarques ? »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Rapport 4270 - Transfert d'installations d'éclairage public servant à éclairer des espaces initialement ouverts au public, devenus privés, et je laisse la parole à Sylvie CORBEL-COPIN. »

4270 – Transfert d'installations d'éclairage public servant à éclairer des espaces initialement ouverts au public, devenus privés - approbation et autorisation de signer un protocole transactionnel entre la Ville de Lyon et chacune des copropriétés suivantes : 2 place Renaudel à Lyon 3^e, 333 rue du Doyen Chapas, 334 au 336 rue du Doyen Chapas et 350 au 355 rue du Doyen Chapas à Lyon 9^e

RAPPORTEURE : Sylvie CORBEL-COPIN

Sylvie CORBEL-COPIN : « Voilà, ce sera la dernière fois. Chers collègues, le passage piéton situé sur l'emprise de l'immeuble du 2 Place Renaudel rejoignant la rue Paul Bert à la rue Desaix était éclairé par la Ville de Lyon dans la mesure où il était ouvert à la circulation piétonne. Ainsi, la Ville a pris en charge l'installation de matériel d'éclairage, la maintenance et les consommations électriques. Aujourd'hui, en l'absence de servitude de passage, la copropriété souhaite fermer cet accès en raison des nuisances pour les riverains et pour utiliser cet espace qui est sur l'emprise de la copropriété en zone de garages de vélos. Après discussions et négociations, il a été convenu que la Ville de Lyon cède gratuitement à la copropriété l'installation d'éclairage de la voie, fournisse le plan des installations, déconnecte l'installation du réseau public d'éclairage. La copropriété s'engage à réaliser à ses frais un nouveau branchement et abonnement, prendre en charge les consommations électriques, réaliser l'entretien de l'installation. Chers collègues, si ce protocole vous convient, je vous remercie de voter ce rapport. »

Marion SESSIECQ : « Je vous remercie. Y a-t-il des remarques ? »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Rapport 4112 - Attribution des subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales. Rapporteuse : Madame Philomène RÉCAMIER. »

4112 – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales et du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 90 171 euros

RAPPORTEURE : P. RÉCAMIER

Philomène RÉCAMIER : « Mesdames, Messieurs, votre vote en faveur de ce rapport permettra d'attribuer des subventions de fonctionnement à des associations œuvrant particulièrement dans le domaine de la jeunesse et qui, par leur action, favorisent l'initiative, l'engagement, le bénévolat et la mobilisation de la jeunesse autour des enjeux d'accès au droit, au numérique, aux loisirs et à l'écocitoyenneté. Le détail des subventions est à retrouver en pages 2 à 8. Je vous remercie. »

Marion SESSIECQ : « Merci. Y a-t-il des remarques ? »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Je laisse ensuite la parole à Madame Philomène RÉCAMIER pour les trois prochains rapports, mais chaque rapport sera ensuite voté séparément. Je vous en prie. »

4115 – Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation à titre gratuit du domaine public d'un local situé 36 avenue Lacassagne à Lyon 3^e au profit de la MJC Sans Souci - Ensemble Immobilier n° 03358

4114 – Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 26 544 euros à la MJC Sans Souci pour l'équipement d'un local (ensemble immobilier n° 03358) situé 36 avenue Lacassagne à Lyon 3^e pour la mise en œuvre de son projet d'éducation populaire sur le quartier Sans Souci-Lacassagne-Dauphiné - Approbation et autorisation de la convention d'investissement afférente

4113 – Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 206 000 euros à la MJC Sans Souci, sise 36 avenue Lacassagne à Lyon 3^e - Approbation et autorisation de la signature de la convention-cadre avec la MJC Sans Souci

RAPPORTEURE : Philomène RÉCAMIER

Philomène RÉCAMIER : « En effet, les trois prochains rapports concernent la création dans le 3^e arrondissement de la nouvelle Maison des jeunes et de la culture, dites MJC Sans Souci. En 2021, une mission de préfiguration conduite par le réseau Rhône - Ain - Saône des MJC, R2AS, a construit un projet associatif avec les citoyens et les acteurs locaux en réponse aux besoins des habitants du territoire. L'assemblée constitutive de la MJC s'est tenue le 3 mai 2022. Conformément à sa fédération, la nouvelle MJC sera ouverte à tous, sans discrimination, dans le respect du pluralisme des idées et des principes de laïcité et des valeurs de la république. La MJC entend œuvrer dès son ouverture en septembre et de façon progressive sur les champs de l'enfance, la jeunesse, la famille et les seniors. Elle proposera des activités de loisirs, des pratiques amateurs, des actions autour de la culture et de la citoyenneté, et aura pour mission d'animer la vie locale et de participer au maillage associatif du territoire. Nous nous réjouissons de ce projet attendu depuis de nombreuses années par les habitants dans ce secteur du 3^e arrondissement jusqu'à aujourd'hui largement sous-doté en équipements socioculturels. Notre vote, ce soir, permettra d'approuver la convention de mise à disposition à titre gratuit du château Sans Souci, l'attribution d'une subvention d'investissement pour équiper ce local, ainsi qu'une subvention de fonctionnement général. Je vous remercie de bien vouloir voter en faveur de ces trois beaux rapports. »

Marion SESSIECQ : « Merci, Madame RÉCAMIER. Y a-t-il des remarques ? Non, très bien. »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Nous allons procéder au vote du rapport 4115 - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation à titre gratuit du domaine public d'un local situé au 36 avenue Lacassagne à Lyon 3^e au profit de la MJC Sans Souci. Je vous invite à voter en faveur de ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Vote du rapport 4114 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 26 544 euros à la MJC Sans Souci pour l'équipement d'un local situé au 36 avenue Lacassagne. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Et enfin, le vote du rapport 4113 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 206 000 euros à la MJC Sans Souci, sise 36 avenue Lacassagne à Lyon 3^e. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Merci beaucoup, Monsieur ROCHE. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Je reprends. Nous passons maintenant au rapport 4038 - Réhabilitation du silo de la bibliothèque Part-Dieu - Autorisation de signature de l'avenant au marché des travaux. La rapporteure est Madame Philomène RÉCAMIER. »

4038 – Réhabilitation du silo de la bibliothèque Part-Dieu - 30 boulevard Vivier Merle à Lyon 3e - Opération n° 03047635 - Autorisation de signature de l'avenant n° 3 au marché de travaux, Lot n° 8 - Traitement d'air

RAPPORTEURE : P. RÉCAMIER

Philomène RÉCAMIER : « Merci. Il s'agit ici d'approuver un avenant au marché de travaux pour le lot Traitement d'air, ce qui permettra de poursuivre les opérations de réhabilitation du silo de la bibliothèque. Je vous remercie. »

Marion SESSIECQ : « J'ai à peine eu le temps de retourner ma feuille, je vous remercie pour cette concision. Y a-t-il des remarques ? »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Nous mettons ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « N° 4273 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique 2022. Madame RÉCAMIER, c'est à vous. »

4273 – Attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique 2022

RAPPORTEURE : Philomène RÉCAMIER

Philomène RÉCAMIER : « Je vous remercie d'approuver cette attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique 2022 qui concerne notamment l'association Fougou Fougou domiciliée dans le 3^e arrondissement et qui a proposé un répertoire de musiques du monde hier au Square de la Légion d'honneur dans le 6^e arrondissement. »

Marion SESSIECQ : « Je vous remercie. Y a-t-il des remarques ? »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Rapport 4249 - Attribution de subventions de fonctionnement à seize écoles de musique pour un montant global de 90 900 euros. Madame Philomène RÉCAMIER, c'est à vous. »

4249 – Attribution de subventions de fonctionnement à seize écoles de musique pour un montant global de 90 900 euros - Enveloppe « fonctionnement école de musique »

RAPPORTEURE : Philomène RÉCAMIER

Philomène RÉCAMIER : « Je vous propose de voter en faveur de ce rapport qui permettra d'attribuer une subvention de fonctionnement à seize écoles de musique à travers la ville de Lyon. Et dont, dans

le 3^e, le CRAP, Carrefour des Rencontres Artistiques Pluriculturelles, et l'Harmonie de Montchat Monplaisir pour ne citer qu'elles. Je vous remercie. »

Marion SESSIECQ : « Merci. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ? »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je le mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Je laisse enfin la parole à Madame Philomène RÉCAMIER pour les cinq prochains rapports. Chaque rapport sera ensuite voté séparément. Je vous laisse la parole. »

3841 – Attribution de subventions de fonctionnement à vingt-huit structures dans le domaine du patrimoine, cinéma, des écritures et des arts visuels, sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC et Casino pour un montant global de 169 500 euros. Approbation de conventions

4165 – Attribution de subventions de fonctionnement à cinquante-et-une associations dans le domaine du théâtre, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) et Casino pour un montant global de 366 000 euros - Approbation de conventions

4168 – Attribution de subventions de fonctionnement à vingt-quatre structures dans le domaine de la danse et du cirque, sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC et Casino pour un montant global de 231 500 euros - Approbation de conventions

4167 – Attribution de subventions de fonctionnement à dix-sept associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines pour un montant global de 136 500 euros - Enveloppe « Casino » - Approbation d'une convention

4166 – Attribution de subventions de fonctionnement à vingt-quatre associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant global de 190 000 euros - Enveloppe FIMA - Approbation d'une convention

RAPPORTEURE : P. RÉCAMIER

Philomène RÉCAMIER : « Les cinq prochains rapports que je vous propose d'approuver concernent l'attribution de subventions de fonctionnement à des structures dans les domaines artistiques suivants : patrimoine, cinéma, écritures et arts visuels, théâtre, danse et cirque, musiques classiques et contemporaines, musiques actuelles. Pour chacun de ces domaines, les montants sont détaillés dans les dernières pages des rapports concernés. Je vous remercie de bien vouloir approuver l'ensemble des subventions qui témoignent de la forte ambition de la Ville de Lyon en matière de politique publique culturelle. »

Marion SESSIECQ : « Je vous remercie. Y a-t-il des remarques ? Nous allons passer au vote de ces cinq rapports. »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Vote du rapport 3841 - Subventions de fonctionnement à vingt-huit structures dans le domaine du patrimoine, cinéma, écritures et arts visuels. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Rapport 4165 - Attribution de subventions de fonctionnement à cinquante-et-une associations dans le domaine du théâtre. Y a-t-il des remarques ? Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Rapport 4168 - Attribution de subventions de fonctionnement à vingt-quatre structures dans le domaine de la danse et du cirque. Y a-t-il des remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Rapport 4167 - Attribution de subventions de fonctionnement à dix-sept associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines. Y a-t-il des remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Rapport 4166 - Attribution de subventions de fonctionnement à vingt-quatre associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant de 190 000 euros - Enveloppe FIMA. Y a-t-il des remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Rapport 4171, on ne vous laissera pas comme ça, Madame RÉCAMIER, vous allez nous parler de l'attribution de subventions au titre de l'hospitalité pour un montant de 51 250 euros. »

4174 – Attribution de subventions au titre de l'hospitalité pour un montant de 51 250 euros - Exercice 2022

RAPPORTEURE : Philomène RÉCAMIER

Philomène RÉCAMIER : « Alors, moi, ce rapport est numéroté 4174. »

Marion SESSIECQ : « Oui, c'est ça, j'ai dû faire une erreur, parce que c'est ce que j'ai lu. Excusez-moi. »

Philomène RÉCAMIER : « Pas de problème. Dans le cadre de sa politique d'hospitalité, la Ville de Lyon a pour ambition de faciliter l'accès au logement, à l'alimentation, à la santé, à l'hygiène, au droit et à l'information, et plus globalement, faciliter l'insertion dans la société par l'éducation, le sport, la culture, l'apprentissage du français et l'emploi. Nous souhaitons faire vivre une culture de l'hospitalité sur notre territoire et soutenir les initiatives associatives et citoyennes. C'est pourquoi je vous demande de répondre favorablement aux demandes de subventions détaillées dans le présent rapport, demandes qui concernent notamment Terre d'Ancre, SINGA, la Cimade, Forum Réfugiés et Cosi. Je vous remercie. »

Marion SESSIECQ : « Merci beaucoup, Madame RÉCAMIER. Y a-t-il des remarques ? »

Sylvere LATAIX : « Oui, je précise que je ne participerai pas au vote. »

Marion SESSIECQ : « Je vous remercie. Y a-t-il d'autres remarques ? »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Sylvere LATAIX ne prend pas part au vote

Marion SESSIECQ : « Les prochains rapports devraient être rapportés par Monsieur MAIRE qui est légèrement en retard, je propose, si vous en êtes d'accord, de passer aux rapports suivants qui sont portés par Monsieur EKINCI. Est-ce que cela vous conviendrait ? Alors, on attend. C'est bon pour tout le monde ? Je décale moi-même toutes les interventions de Monsieur MAIRE et nous arrivons au rapport 4221 - Cession à titre onéreux par la Ville de Lyon au profit de la Métropole de Lyon de lots de copropriété situés au 1 rue Verlet Hanus angle 221 rue de Créqui. Le rapporteur est Monsieur Akif EKINCI. »

4221 – Lyon 3^e - Cession à titre onéreux par la Ville de Lyon au profit de la Métropole de Lyon de lots de copropriété situés 1 rue Verlet Hanus angle 221 rue de Créqui - EI 03372 - N° inventaire 03372 A 001 à 017

RAPPORTEUR : Akif EKINCI

Akif EKINCI : « Oui, merci beaucoup, Madame la 1^{re} Adjointe. Mesdames et Messieurs, chers collègues, pour favoriser l'engagement d'un programme de logements sociaux, la Ville de Lyon souhaite céder à la Métropole de Lyon plusieurs lots situés dans un immeuble rue Verlet Hanus dans le 3^e arrondissement pour un montant de 1 113 000 euros. Vous retrouverez le détail de cette opération

dans le projet de délibération qui vous a été transmis, en conséquence, il vous est demandé de bien vouloir approuver cette cession amiable. Je vous remercie.

Marion SESSIECQ : « Je vous remercie, Monsieur EKINCI. Y a-t-il des remarques ? »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Nous passons au rapport 3886 - Parc Sisley - Approbation d'une convention financière entre la Ville de Lyon et le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier sis 50 et 54 rue du Dauphiné. Monsieur Akif EKINCI, c'est à vous. »

3886 – Lyon 3^e - Parc Sisley - 8 rue Professeur Paul Sisley - Approbation d'une convention financière entre la Ville de Lyon et le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier sis 50 à 54 rue du Dauphiné à Lyon 3^e à titre de participation financière à la réalisation de travaux de démolition et reconstruction d'un mur mitoyen avec la copropriété - Opération n° 60023849, AP n° 2021-2, programme 20012

RAPPORTEUR : A. EKINCI

Akif EKINCI : « Merci beaucoup. Mes chers collègues, suite à l'effondrement en avril 2021 du mur mitoyen qui sépare le parc Paul Sisley de la copropriété privée située 50/54 rue du Dauphiné, la Ville de Lyon est tenue de prendre en charge la moitié des frais de reconstruction dudit mur, soit 9 200 euros. Il vous est donc proposé d'approuver la convention formalisant cet engagement de la Ville avec le syndicat des copropriétaires concerné. Je vous remercie. »

Marion SESSIECQ : « Je vous remercie, Monsieur EKINCI. Y a-t-il des remarques ? Non. »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Rapport 4214 - Acquisition par la Ville de Lyon des lots 9, 17 et 20 de la copropriété située rue Antoine Charial. Je laisse Monsieur Philippe PETIOT en parler. »

4214 – Lyon 3^e - Acquisition par la Ville de Lyon des lots 9, 17 et 20 de la copropriété située 142-144 rue Antoine Charial, préemptés par la Métropole de Lyon, en vue de la réalisation d'un espace vert - EI 03441 - N° inventaire 03441 H 001, 03441 K 001 et 03441 J 001 - Lancement de l'opération 03441004, AP 2021-1 - programme 00012

RAPPORTEUR : P. PETIOT

Philippe PETIOT : « Ce rapport concerne la poursuite de la préemption par la Métropole de Lyon des lots situés au 142 et 144 rue Antoine Charial en vue de réaliser un espace vert dans un quartier qui en manque cruellement. Je vous remercie donc de bien vouloir voter en faveur de ce rapport. »

Marion SESSIECQ : « Je vous remercie. Y a-t-il des questions, des remarques ? »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Je laisse à nouveau la parole à Monsieur Philippe PETIOT pour les deux prochains rapports. Chaque rapport sera ensuite voté séparément. »

4201 – Renouvellement de la convention d'occupation temporaire consentie par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon d'une partie de la place de la Ferrandière pour

l'aménagement d'un jardin partagé - EI 53061 - Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux

4111 – Jardin partagé - Approbation et autorisation de signature de la convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association « Ferran'Terre » sise Maison de quartier Villette Paul Bert - 263 rue Paul Bert à Lyon 3^e pour la mise à disposition d'un terrain métropolitain situé place Ferrandière à Lyon 3^e - Jardin Ferran'Terre - EI 53061

RAPPORTEUR : Philippe PETIOT

Philippe PETIOT : « Merci. Le vote du rapport 4201 permettra de renouveler la convention d'occupation temporaire consentie par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon pour une partie de la place de la Ferrandière, ce qui permettra ensuite à la Ville de Lyon, derrière, de conventionner avec l'association Ferran'Terre pour permettre à ses membres de continuer l'animation du jardin partagé ainsi que de leur composteur citoyen. C'est ce deuxième rapport, le rapport 4111 qui permet de conventionner avec l'association. Je vous remercie de bien vouloir voter en faveur de ces deux rapports. »

Marion SESSIECQ : « Merci beaucoup. Nous allons donc voter pour le rapport 4201 - Renouvellement de la convention d'occupation. Y a-t-il d'abord des questions, des remarques ? Non. »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Et enfin, sur le rapport 4111 - Jardin partagé, y a-t-il des remarques ? Non, je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Rapport n° 4260 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives afin de moderniser le commerce et l'artisanat. Je laisse la parole à Monsieur Nicolas PLANCHON. »

4260 – Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives afin de moderniser le commerce et l'artisanat, développer des initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale – attribution de subventions pour un montant total de 90 304 euros et approbation d'une convention

RAPPORTEUR : N. PLANCHON

Nicolas PLANCHON : « Madame la 1^{re} Adjointe, chers collègues, dans le cadre du soutien continu de la Ville aux initiatives destinées à moderniser le commerce et l'artisanat dans la perspective et la nécessité de la transition écologique, autant que de la cohésion sociale, quinze projets d'associations de commerçants et d'artisans et d'associations plus classiques de loi 1901 ont été retenus. Résultat de l'appel à projets qui fait l'objet du présent rapport traduit par un montant total de subventions à hauteur de 90 301 euros dont vous avez le détail annexé au présent rapport, évidemment. Sur le 3^e arrondissement, cela concerne les actions de ATM, Aime Ton Marché, qui en réalité intervient sur tous les marchés de la ville, donc sur les marchés du 3^e arrondissement également et je vous prie de bien vouloir approuver le présent rapport. »

Marion SESSIECQ : « Je vous remercie, Monsieur PLANCHON, y a-t-il des remarques ? »

Goveille TANDONNET : « Juste une petite remarque sur la Gonette, nous sommes contre le principe de la Gonette, parce que nous considérons qu'il y a déjà plusieurs subventions qui ont été faites par rapport à ce projet qui n'est pas du tout rentable et qu'il faudrait peut-être revoir son fonctionnement, donc nous voterons contre cette délibération. »

Marion SESSIECQ : « Très bien, je vous remercie. »

Nicolas PLANCHON : « Je précise juste, sans aller sur le débat de fonds, le débat juridique, technique et philosophique de ce que sont les monnaies alternatives, on n'aura pas le temps et il n'y a pas lieu de reconduire ce type de débat, même s'il est important, juste, sur cette subvention qui dépend d'un AAP, entendez d'un appel à projets, on n'est évidemment pas sur la reconduction déguisée ou pas

d'une subvention de fonctionnement par ailleurs accordée, mais sur la réponse à un projet, c'est-à-dire à une manifestation d'intérêt de la Ville qui dit « J'ai des besoins » et des associations qui se structurent pour y répondre. Et la subvention qui va à la Gonette, comme à d'autres associations, participe de cette logique de mode projet. Il n'y a pas corrélation entre les subventions de fonctionnement déjà accordées et cette subvention de projets. J'entends ce que vous dites à propos du fonctionnement de la Gonette, je n'ai pas de commentaires à faire à ce sujet-là. »

Marion SESSIECQ : « Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres commentaires ? »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Vote contre des Élus Lyon, la force du rassemblement (Etienne BLANC, Goveille TANDONNET + pouvoir Béatrice DE MONTILLE, Richard BRUMM)

Marion SESSIECQ : « Rapport n° 4161 - Patinoire Baraban - Groupes frigorifiques. Je laisse la parole à Monsieur Jacques BALANDJIAN. »

4161 – Patinoire Baraban - Groupes frigorifiques - 52 rue Baraban à Lyon 3^e - Opération n° 03036574 - Lancement des travaux et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 20004

RAPPORTEUR : Jacques BALANDJIAN

Jacques BALANDJIAN : « Madame la 1^{re} Adjointe, mes chers collègues, le vote du présent rapport permettra de lancer les travaux des groupes frigorifiques de la patinoire Baraban afin de remplacer les groupes froids défectueux installés en 2014. Cette opération permettra le maintien des activités de la patinoire, l'amélioration de la qualité de la glace et la sécurisation du local froid. Je vous remercie et je vous invite à bien vouloir approuver ce rapport. »

Marion SESSIECQ : « Je vous remercie, Monsieur BALANDJIAN. Y a-t-il des remarques ? »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Rapport n° 4277 - Attribution d'une subvention de 40 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la manifestation « Lyon Vélo Festival. » Je laisse encore la parole à Monsieur BALANDJIAN. »

4277 – Attribution d'une subvention de 40 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la manifestation « Lyon Vélo Festival » les 24 et 25 septembre 2022 - Approbation d'une convention

RAPPORTEUR : Jacques BALANDJIAN

Jacques BALANDJIAN : « Je vous remercie, Madame la 1^{re} Adjointe. Il vous est proposé d'approuver une subvention de 40 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 1^{re} édition du Lyon Vélo Festival qui se tiendra les 24 et 25 septembre 2022. Il s'agit de capitaliser le succès du festival Lyon Free Bike et de l'élargir à toutes les pratiques du vélo avec la proposition pour non seulement tous les sportifs, mais aussi les familles, les publics seniors, et tout un volet solidaire et inclusif avec notamment un focus sur la pratique du vélo handisport. Je vous remercie de votre attention et vous invite à voter en faveur de ce rapport. »

Marion SESSIECQ : « Merci, Monsieur BALANDJIAN. Y a-t-il des remarques ? »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Ensuite, rapport 4336 - Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat entre l'Institut national de formation des infirmiers et professionnels de santé et la Ville de Lyon. Je laisse Madame Amandine BARIOZ PLANCHE prendre la parole. »

4336 – Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat entre l'Institut national de formation des infirmiers et professionnels de santé l'INFIPP et la Ville de Lyon pour développer des actions en faveur de la diffusion d'informations sur les ressources en santé mentale

RAPPORTEURE : Amandine BARIOZ PLANCHE

Amandine BARIOZ PLANCHE : « Madame la 1^{re} Adjointe, chers collègues, chers toutes et tous, la crise sanitaire que nous traversons, que nous avons traversée, que nous traverserons encore aura eu le mérite de faire émerger la conscience de la nécessité de la prise en charge de la santé mentale des Françaises et Français. C'est dans ce contexte que la Ville de Lyon a souhaité poursuivre son engagement afin que l'information sur les premiers secours en santé mentale soit intégrée pour la première fois dans la programmation de la « semaine des gestes qui sauvent » 2022 qui vient de s'achever. Le vote de ce rapport permettra d'approuver une convention de partenariat avec l'Institut national de formation des infirmiers, infirmières et professionnels de santé qui permettra l'accès au grand public, mais aussi au personnel de la Ville de Lyon, à des ressources, des informations et des formations sur la thématique de la santé mentale. Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport. »

Marion SESSIECQ : « Je vous remercie, Madame BARIOZ PLANCHE. Y a-t-il des remarques ? »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Rapport 4110 - Programmation financière 2022 au titre de la réduction des risques et de la prévention santé. Je laisse la parole à Madame BARIOZ PLANCHE. »

4110 – Programmation financière 2022 au titre de la réduction des risques et de la prévention santé : santé mentale (souffrance psychique), prévention et réduction des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, VIH/Sida et hépatites - Attribution de subventions à diverses structures pour un montant total de 200 696 euros

RAPPORTEURE : A. BARIOZ PLANCHE

Amandine BARIOZ PLANCHE : « Merci, Madame la 1^{re} Adjointe. Le vote de ce rapport permettra d'approuver la programmation financière 2022 au titre de la politique de réduction des risques et de prévention santé. Une programmation qui s'articule autour de trois grands thèmes : la souffrance psychique, les addictions et les toxicomanies, et le VIH et autres IST. Vous trouverez la liste des associations et structures partenaires financiers en page 3 à 5 du présent rapport. Je vous engage par ailleurs à vous faire dépister sur le VIH et les IST et autres hépatites, à vous protéger et à vous rapprocher de professionnels si vous avez quelques addictions que ce soit, personne n'est épargné. Je vous remercie de voter en faveur de cette programmation. »

Marion SESSIECQ : « Merci beaucoup pour ces rappels et pour la présentation du rapport. Y a-t-il des remarques ? Très bien. »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets le rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Rapport n° 4184 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant de 25 300 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la prévention santé et l'accompagnement des personnes en situation de précarité ou fragilisées. Je vous laisse la parole, Madame BARIOZ PLANCHE. »

4184 – Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 25 300 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la prévention santé et l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisées

RAPPORTEURE : A. BARIOZ PLANCHE

Amandine BARIOZ PLANCHE : « Avec grand plaisir, Madame la 1^{re} Adjointe. Pour conclure le volet santé de ce conseil d'arrondissement, je vous demande de bien vouloir approuver le présent rapport afin d'attribuer des subventions de fonctionnement à diverses associations pour soutenir des actions en direction des personnes en situation de précarité ou en difficulté sociale. Parmi les associations soutenues, on notera des associations comme Médecins du monde, les Blouses roses, l'association des Bibliothèques d'Hôpitaux de Lyon ou encore Musigones qui se situe dans le 3^e arrondissement. Avant de vous faire, s'il vous plait, approuver ce rapport, je me permets d'attirer votre attention et de vous faire part de ma grande et vive inquiétude, encore et toujours, sur la situation de l'hôpital public en France. À la fois l'hôpital public sur le volet santé physique, si je puis dire, et aussi sur le volet santé mentale et psychiatrique, puisque nos hôpitaux suffoquent, sont en souffrance et je ne sais pas comment nous allons pouvoir continuer comme cela. Merci d'approuver ce rapport, par ailleurs. »

Marion SESSIECQ : « Je vous remercie. Y a-t-il des remarques ? »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Rapport 4164 - Attribution d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et la restructuration de 3 groupes scolaires. La rapporteure est Madame Marie-Loup FALL-GUERIN, je vous laisse la parole. »

4164 – Attribution d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et la restructuration de trois groupes scolaires (Meynis, Painlevé et Herriot) - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage - Lancement des opérations n° 03001001 « GS Painlevé - Réhabilitation partielle », n° 03007003 « GS Meynis - Réhabilitation partielle », et n° 08005005 « GS Herriot - Réhabilitation partielle », et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006

RAPPORTEURE : Marie-Loup FALL-GUERIN

Marie-Loup FALL-GUERIN : « Merci, Madame la 1^{re} Adjointe. Chers collègues, le plan d'équipement pluriannuel 2021-2026 prévoit la réhabilitation partielle de plusieurs groupes scolaires. Il est ce soir notamment question des groupes scolaires Painlevé et Meynis qui sont dans notre arrondissement, deux opérations dont nous proposons de confier la maîtrise d'ouvrage à la SAHLMAS. Il s'agira pour le groupe scolaire Painlevé de réaliser les travaux suivants : poursuite de la mise en accessibilité, création d'une cour sur l'espace public, rénovation énergétique et installation d'une alarme plan particulier de mise en sûreté qu'on appelle PPMS et sécurité incendie. Le coût prévisionnel pour ces travaux sur le groupe scolaire Painlevé s'élève à 1 210 000 euros.

Pour le groupe scolaire Meynis, il s'agira de travaux de mise en sécurité et accessibilité de l'élémentaire, de rénovation énergétique pour l'élémentaire et pour la maternelle, de l'installation d'une alarme PPMS et de la pose de protection solaire aux fenêtres, et le coût prévisionnel pour le groupe scolaire Meynis est de 2 745 000 euros. Je vous remercie de bien vouloir approuver le lancement de cette opération. »

Marion SESSIECQ : « Je vous remercie. Y a-t-il des remarques ? Oui, Madame TANDONNET. »

Goveille TANDONNET : « Merci, Madame l'adjointe. Juste une petite remarque, en fait, il s'avère que la structure SAHLMAS est composée d'un à deux salariés, donc on se demandait s'ils avaient les capacités de réaliser un tel projet. Et donc, au vu de manque de garantie existant, nous préférons nous abstenir sur cette délibération. »

Marion SESSIECQ : « Très bien, c'est noté. Y a-t-il d'autres remarques ? »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets donc ce rapport au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstention des Élus Lyon, la force du rassemblement (Etienne BLANC, Goveille TANDONNET + pouvoir Béatrice DE MONTILLE, Richard BRUMM)

Marion SESSIECQ : « Rapport 4207 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées. Madame Martine SOUVIGNET, c'est à vous. »

4207 – Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux) pour un montant de 273 730 euros - Autorisation de signer les conventions de financement

RAPPORTEURE : M. SOUVIGNET

Martine SOUVIGNET : « Merci, Madame la 1^{re} Adjointe. Chers collègues, il vous est proposé de soutenir financièrement plusieurs associations qui ont fait état de projets destinés à rompre l'isolement des personnes âgées. Les subventions précisées dans le rapport représentent une somme totale de 273 730 euros et bénéficierons notamment à l'Olivier des Sages, l'UGFRL, Unis Cité, le Pari Solidaire et le CRIAS qui interviennent sur le 3^e arrondissement. »

Marion SESSIECQ : « Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je vais donc mettre ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Rapport 2900 - Attribution d'une subvention d'équipement à la SAHLMAS et au CCAS de Lyon pour la Végétalisation des Résidences autonomie. Je laisse la parole à Madame Martine SOUVIGNET. »

2900 – Attribution d'une subvention d'équipement à la SAHLMAS et au CCAS de Lyon pour la Végétalisation des Résidences autonomie - Lancement de l'opération n° 60034532 « Végétalisation des Résidences autonomie » et affectation d'une partie de l'AP n° 00001/2021-1

RAPPORTEURE : Martine SOUVIGNET

Martine SOUVIGNET : « Le CCAS et la SAHLMAS ont engagé une réflexion sur la végétalisation des résidences autonomie, dont la résidence Danton sur le 3^e arrondissement, afin d'améliorer le confort des résidents en été. Pour financer ces travaux, la SAHLMAS sollicite auprès de la Ville de Lyon une subvention de 190 500 euros et le CCAS sollicite une subvention de 39 500 euros. Afin de garantir de meilleures conditions de vie pour les résidents des établissements concernés, je vous propose d'approuver ce rapport. »

Marion SESSIECQ : « Merci. Y a-t-il des remarques ? »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Rapport n° 3895 - Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique. Madame Martine SOUVIGNET, c'est à vous. »

3895 – Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

RAPPORTEURE : Martine SOUVIGNET

Martine SOUVIGNET : « Les employeurs de la fonction publique ont l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes. Le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon propose d'externaliser le dispositif afin de garantir son indépendance. La Ville de Lyon réserve la somme prévisionnelle de 30 000 euros à cette fin. Ce dispositif permet de recueillir des signalements, d'offrir une première écoute, d'orienter les victimes, d'enquêter et de formuler les mesures à adopter. Afin de garantir un cadre de travail respectueux de tous et toutes, je vous propose d'approuver ce rapport. »

Marion SESSIECQ : « Merci. Y a-t-il des remarques ? »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Rapport n° 4173 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et de l'égalité pour un montant de 371 975 euros, Madame Martine SOUVIGNET. »

4173 – Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et de l'égalité pour un montant de 371 975 euros - Exercice 2022

RAPPORTEURE : Martine SOUVIGNET

Martine SOUVIGNET : « La Ville de Lyon intensifie ses efforts dans la lutte contre les discriminations, pour l'égalité femmes/hommes et la lutte contre le validisme. Dans cet objectif, je vous propose d'accorder des subventions aux associations citées dans le rapport pour un montant total de 371 975 euros. »

Marion SESSIECQ : « Je vous remercie. Y a-t-il des remarques ? »

Thibaud ROCHE : « Je ne prendrai pas part au vote. »

Marion SESSIECQ : « Merci, Monsieur ROCHE. Y a-t-il d'autres remarques ? Non. »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Thibaud ROCHE ne prend pas part au vote

Marion SESSIECQ : « Rapport n° 4159 - Hôtel social Riboud - Démolition et groupe scolaire provisoire. Je laisse la parole à Monsieur Silvère LATAIX. »

4159 – Hôtel social Riboud - Démolition et groupe scolaire provisoire - 24 rue Riboud à Lyon 3^e - Opération n° 03042003 - Lancement de la 1^{re} phase de démolition et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006

RAPPORTEUR : Sylvere LATAIX

Sylvere LATAIX : « Je vous remercie, Madame la 1^{re} Adjointe. La présente opération consiste à démolir en novembre 2022 le bâtiment de l'hôtel social Riboud. Il s'agit bien sûr de l'ancien Riboud qui n'est plus en activité, pas du nouveau que nous avons inauguré le 3 décembre dernier. Le groupe scolaire Pompidou-Mourguet va faire l'objet d'une opération de démolition/reconstruction, et pendant les travaux de démolition/reconstruction, les enfants seront accueillis dans une école provisoire qui sera justement installée sur cette parcelle. Je vous invite donc à voter en faveur de ce rapport. »

Marion SESSIECQ : « Je vous remercie. Y a-t-il des remarques ? Très bien. »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Je laisse ensuite la parole à Monsieur Sylvère LATAIX pour les deux prochains rapports. Chaque rapport sera voté séparément. Je vous en prie, Monsieur LATAIX. »

4123 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône Alpes pour la souscription de six emprunts d'un montant total de 1 652 499 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de douze logements (quatre PLAI et huit PLUS) situés 82 Cours Docteur Long à Lyon 3^e

4122 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 3 192 863 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de vingt-deux logements (sept PLAI et quinze PLUS) situés 63 rue de la Villette et 11, 13, 15, avenue Georges Pompidou à Lyon 3^e

RAPPORTEUR : S. LATAIX

Silvère LATAIX : « Merci beaucoup. Puisque nous abordons le thème du logement social, j'en profite (très rapidement, je vous rassure) pour apporter une réponse à la question posée par Madame DE MONTILLE lors du dernier conseil d'arrondissement au sujet des vingt-trois logements PLAI du 44 rue Servient. Il y est prévu une pension de famille gérée par Habitat et Humanisme et un responsable du lieu sera donc présent à ce titre en permanence pour accompagner les résidents.

Concernant les présents rapports, le premier, les emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition-amélioration de douze logements situés au 82 cours du Docteur Long à Lyon 3^e. Le deuxième rapport sera destiné à financer une opération d'acquisition-amélioration de vingt-deux logements situés 63 rue de la Villette ainsi qu'aux 11, 13, 15 avenue Georges Pompidou dans le 3^e. Et en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée, pour les premiers à Batigère, pour les deuxièmes à Alliade, les bailleurs s'engagent à réserver 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie. Je vous remercie d'approuver ces deux rapports. »

Marion SESSIECQ : « Merci, Monsieur LATAIX. Y a-t-il des remarques sur ces deux rapports ? Non. »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets au vote le rapport 4123 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône Alpes. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Et enfin, le rapport 4122 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de cinq emprunts. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Oui, Madame TANDONNET ? »

Goveille TANDONNET : « Oui, j'aurais une petite remarque pour le 4122. On est bien sur le 4122 ? »

Marion SESSIECQ : « Oui, oui, j'avais posé la question sur les deux rapports, mais je vous en prie. Tout va bien. »

Goveille TANDONNET : « Ah, pardon, je suis désolée. C'est parce qu'on en avait déjà parlé lors de précédents conseils, donc je voulais juste rappeler que nous ne sommes évidemment pas contre le logement social, mais je voulais juste rappeler, comme on l'a déjà fait à plusieurs reprises, que nous sommes contre la concentration géographique à l'origine de ghettos qu'il nous faudrait ensuite résorber. Je vous renvoie aux exemples de la Duchère, de Mermoz, de la Cité Jardin à Gerland. Ici, le taux SRU sur l'IRIS est déjà à +25 %, donc ce n'est pas la bonne manière, je pense, de développer harmonieusement l'arrondissement, il faut privilégier la mixité sociale, donc nous voterons contre ce rapport. Merci. »

Marion SESSIECQ : « Monsieur LATAIX, vous souhaitez apporter une remarque ? »

Silvère LATAIX : « Je ne peux qu'être d'accord avec cette remarque, sur le fait de favoriser la mixité sociale, ce à quoi nous nous employons. Vous parlez de taux IRIS à +25%, c'est vrai que vous nous le faites à chaque fois, quand même, excusez-moi. »

Goveille TANDONNET : « Excusez-moi, je parlais du taux SRU. »

Silvère LATAIX : « Au niveau du taux SRU, on est toujours loin des 25 % sur l'arrondissement. Madame DE MONTILLE nous avait sorti un taux à 36 % la dernière fois qui faisait de moi le meilleur adjoint logement de France, je crois, malheureusement, ce n'est pas le cas, je dois être humble là-dessus, on dépasse à peine les 19 %. Après, vous prenez les taux IRIS, bien sûr, on peut avoir une lecture, on va dire très centrée, si vous prenez une résidence sociale, vous allez avoir un taux de 100 % de logement social sur la résidence sociale, tout simplement. Après, au niveau du quartier, non, la mixité est respectée et au niveau des logements sociaux, nous nous attacherons à en construire davantage pour plus de justice sociale et également, comme je l'ai précisé la dernière fois, pour une raison de légalité. La loi indique bien qu'il y a 25 % de logements sociaux à respecter, nous sommes en dessous et nous respectons la loi. »

Marion SESSIECQ : « Je vous remercie, Monsieur LATAIX. Y a-t-il d'autres remarques sur la façon de gérer la politique de la ville et sur les logements sociaux ? Non. »

Marion SESSIECQ : « On est bien sur le rapport 4122, je le mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Vote contre des Élus Lyon, la force du rassemblement (Etienne BLANC, Goveille TANDONNET + pouvoir Béatrice DE MONTILLE, Richard BRUMM)

Marion SESSIECQ : « Monsieur Mickael MAIRE vient d'arriver, nous allons mettre vos rapports tout à la fin, si vous en convenez. Je vous laisserai mon micro. Rapport n° 4297 - Extension et élargissement de la vidéo-verbalisation. Rapporteur, Monsieur David CLERC. »

4297 – Extension et élargissement de la vidéo-verbalisation

RAPPORTEUR : David CLERC

David CLERC : « Chers collègues, Mesdames, Messieurs, en 2019, la Ville de Lyon a étendu l'usage de la vidéo-surveillance de la voie publique à la constatation des infractions aux règles de la circulation conformément à l'article L. 251-2 du Code de la sécurité intérieure.

Les objectifs visés sont la lutte contre le stationnement anarchique, le changement des comportements inciviques de certains usagers de la route, l'amélioration du service rendu aux administrés, notamment par un usage mieux partagé et plus respectueux de l'espace public. Pendant les trois années d'expérimentation sur plusieurs secteurs de la commune de la ville de Lyon, dont le 3^e arrondissement, 15 590 verbalisations ont été effectuées, contribuant ainsi à diminuer le nombre d'infractions impunies en appui des dispositifs humains mis en place. Il est donc envisagé d'étendre cette démarche sur l'ensemble des voies couvertes par les caméras de vidéo-surveillance de la Ville et de la reconduire jusqu'au 31 décembre 2026. Je vous invite, chers collègues, à voter en faveur de ce rapport. »

Marion SESSIECQ : « Je vous remercie, y a-t-il des remarques ? Monsieur PLANCHON. »

Nicolas PLANCHON : « Madame la 1^{re} Adjointe, chers collègues, cher David, et à distance, cher Monsieur CHIH, à l'occasion du conseil municipal du 28 janvier 2021, notre groupe Lyon en Commun, comme le groupe PS, déposons deux amendements pour périmétrer l'expérimentation de la vidéo-verbalisation à 18 mois plutôt qu'à 3 ans et pour la subordonner à la production d'un bilan. Nous avons été entendus. Aujourd'hui, il nous est proposé à l'aune d'un bilan chiffré quantitatif de passer de l'expérimentation à la pérennisation, de l'expérimentation à l'extension. Autrement dit, de mobiliser les 572 caméras de l'espace public communal à des fins de vidéo-verbalisation contre 221 aujourd'hui au motif de l'efficacité du dispositif. Une efficacité établie à l'aune d'une étude portant sur, pardon pour les chiffres, 2 897 PV exploitables qui en fondent la base, sur les 7 640 vidéo-verbalisations effectuées en 2021. Efficacité qui attesterait l'absence de récidive avec un taux global affiché à 2,83 %. Pourtant, au regard des volumes considérés, était-il probable que le contrevenant fût verbalisé deux fois sur la période considérée ? C'est une question, mais baste les chiffres qui n'ont pas la parole, et d'ailleurs, cela ne dit rien du travail considérable, responsable et efficace mené par Mohamed CHIH en matière de tranquillité, de sécurité publique et que nous tenons à saluer. Et d'ailleurs, pardon, il serait fallacieux et bêtement dogmatique d'affirmer que certaines caméras ne concourent pas avec les interventions humaines à la tranquillité des habitants, qu'il s'agisse d'infractions au Code de la route

ou d'incivilité. Pour ce qui relève des crimes et des délits, en revanche, c'est-à-dire sur le champ particulier de la vidéo-surveillance, un autre champ, délinquants et criminels se moquent la plupart du temps d'être filmé par l'autorité publique quand ils ne se filment pas eux-mêmes. Les caméras, nous le savons, ne limitent ni la misère ni l'ignorance ni la violence, et l'actualité, hélas, nous en fait la tragique démonstration. Mais revenons à notre sujet et au présent rapport 4297 qui porte bien sur la vidéo-verbalisation seule. Si nous saluons la volonté affichée et que nous savons sincère, connexe à l'extension d'informer les habitants des voies de recours à la vidéo-verbalisation et de produire un protocole de discernement des situations particulières à destination des agents verbalisateurs ; si nous saluons l'évolution des actions des ASVP et de la PM (Police Municipale) vers des missions de proximité en lien avec les gens dans les quartiers ; si nous partageons pleinement avec Mohamed CHIHI la volonté de dépassionner les débats sur le sujet et d'engager des démarches rationnelles sur la base des savoirs produits ; en revanche, nous craignons sans affect et sans posture l'instauration d'un système technologique de contrôle des citoyens qui survivra, nous n'en doutons pas, à l'intention publique d'aujourd'hui et dont l'usage demain ne bénéficiera peut-être pas des précautions et des intentions d'aujourd'hui. Or, il nous est dit en somme avec le présent rapport qu'il est besoin d'étendre le dispositif sur le temps long et la géographie pour pouvoir l'évaluer, tandis qu'en retour, nous jugeons qu'il est besoin de l'évaluer avant de vouloir l'étendre. Est-il besoin de rappeler au passage, et pour l'anecdote, que les recettes générées ne vont pas dans les caisses de la Ville et que des évolutions en matière de schéma directeur de circulation ou d'aménagement urbain sont aussi de nature à apaiser, sécuriser les circulations piétonnes, en particulier, autant sinon davantage que les caméras qui sanctionnent, mais n'empêchent rien. Des points d'interrogation que nous traduisons en dépit, je le redis, de la communauté de vues et de convictions que nous partageons avec Mahomet CHIHI dont nous saluons l'action, que nous ne traduisons par une abstention que je pourrais qualifier de raisonnable. Voilà pour la pondération de notre abstention au nom de Lyon en Commun, je vous remercie. »

Marion SESSIECQ : « Je vous remercie. C'est Mohamed CHIHI, mais sinon, tout va bien. Merci beaucoup. Je crois que Monsieur Hugo PATOURAUX souhaitait prendre la parole. »

Hugo PATOURAUX : « Oui, c'était juste pour dire que je m'alignais sur la position de Lyon en Commun et que je m'abstiendrais, du coup. »

Marion SESSIECQ : « Très bien. Y a-t-il d'autres remarques ? Non. »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstentions des Élus Ensemble, l'écologie pour Lyon (Marion SESSIECQ, Nicolas PLANCHON, Martine SOUVIGNET + pouvoir Nouria MAHMOUDI, Thibaud ROCHE, Hugo PATOURAUX, Arthur DUVIVIER)

Marion SESSIECQ : « Rapport n° 4109 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du projet de transformation de la place Gabriel Péri pour un montant total de 127 044 euros. Je laisse la parole à Monsieur Thibaud ROCHE. »

4109 – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du projet de transformation de la place Gabriel Péri pour un montant total de 127 044 euros

RAPPORTEUR : Thibaud ROCHE

Thibaud ROCHE : « Bonsoir, Madame la 1^{re} Adjointe, bonsoir, chers collègues. Le présent rapport s'inscrit dans la droite ligne de l'engagement municipal sur le territoire depuis près de 2 ans, les actions menées en lien avec les structures associatives et institutionnelles sur place, mais également les habitants et les habitantes pour mener la transformation de la place Gabriel Péri qui va s'articuler sur quatre chantiers. Un chantier social, un chantier commerce et cadre de vie, un chantier urbain et un chantier redevabilité et proximité. Il s'agit donc, ce soir, de voter une série de subventions aux organisations actrices du volet social dont les actions vont répondre aux objectifs suivants :

- Développer « l'aller vers » et la médiation afin d'accompagner les publics vers des dispositifs existants ;

- Répondre aux besoins d'accompagnement physique en matière d'accès au droit, au soin et à l'emploi ;
- Renforcer l'offre d'apprentissage de la langue française ;
- Renforcer l'accompagnement en termes de santé physique et psychologique ;
- Valoriser la richesse de ce territoire atypique par le levier de la culture, et plus particulièrement l'évènementiel ;
- Favoriser la mixité et l'apaisement des usages de l'espace public ;
- Et prendre appui sur la thématique culturelle pour favoriser le vivre ensemble, favoriser la co-construction d'évènements en commun avec les usagers et les habitants.

C'est pourquoi je vous propose d'accorder une première allocation de subvention de fonctionnement aux différentes structures que vous retrouverez dans ce rapport, de 127 044 euros sur les 150 000 prévus pour ce premier chantier. Je vous invite donc à voter en faveur de ce rapport. »

Marion SESSIECQ : « Je vous remercie, Monsieur ROCHE. Y a-t-il des remarques ? »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Je laisse de nouveau la parole à Monsieur Thibaud ROCHE pour les trois prochains rapports. Chaque rapport sera ensuite voté séparément. Je vous en prie. »

4106 – Programmation financière 2022 au titre de la politique de la ville - Volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant de 6 000 euros en fonctionnement et de 448 231 euros en investissement - Autorisation pour solliciter des subventions pour un montant total de 20 000 euros auprès de la Métropole de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes

4105 – Programmation financière 2022 au titre du volet socio-éducatif de la politique de la ville - Attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 171 613 euros

3900 – Programmation financière 2022 au titre du volet culture de la politique de la ville - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 326 500 euros

RAPPORTEUR : Thibaud ROCHE

Thibaud ROCHE : « Je vais vous présenter en même temps les trois rapports suivants qui seront ensuite votés séparément. Ces rapports s'inscrivent dans le cadre de la programmation financière 2022 au titre de la convention territoriale de Lyon, du contrat de ville 2015-2023. Ils touchent respectivement les volets de l'habitat et gestion sociale et urbaine de proximité, socio-éducatif et culture. Je vais donc vous présenter ce que ça va représenter pour le 3^e arrondissement.

Pour le volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité, pour notre arrondissement, il s'agit d'une subvention d'investissement de 10 000 euros allouée au Centre social Bonnefoi pour du matériel informatique et mobilier.

Pour le volet socio-éducatif, ça devrait permettre l'attribution de subventions à différentes associations afin de consolider une offre d'actions éducatives et d'animations socio-éducatives qualitatives complémentaires et cohérentes. Les structures visées sur le 3^e sont l'association pour le dialogue et l'orientation scolaire ADOS, ainsi que la Maison pour tous / Salle des Rancy pour un montant proposé de 18 484 euros.

Et enfin, pour le volet culturel, concernant le quartier Moncey, il s'agira d'accorder des subventions de fonctionnement de 2 500 euros chacune aux structures accueillant le projet DEMOS, à savoir le Centre social Bonnefoi et la Maison pour tous des Rancy et plus largement des organisations sur l'arrondissement où l'on retrouve également des organisations lyonnaises qui œuvrent auprès de publics spécifiques comme la MJC de Montchat, l'Espace Elsa Triolet et l'association Filigrane.

Toujours avec pour ambition d'œuvrer à la réduction des inégalités territoriales, je vous invite à voter pour l'attribution de ces subventions de fonctionnement qui favoriseront le travail des acteurs et des actrices du territoire et amélioreront la vie des habitants et des habitantes des quartiers. »

Marion SESSIECQ : « Merci, Monsieur ROCHE. Y a-t-il des remarques sur ces trois rapports ? Je dis bien les trois. On est bon. »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je vais donc les mettre au vote. Rapport 4106 - Programmation financière 2022 au titre de la politique de la ville - Volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité. Y a-t-il des remarques ? Toujours pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Rapport 4105 - Programmation financière 2022 au titre du volet socio-éducatif de la politique de la ville - Attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 171 613 euros. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Vote du rapport 3900 - Programmation financière 2022 au titre du volet culture de la politique de la ville - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 326 500 euros. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Nous allons pouvoir reprendre les délibérations présentées par Monsieur Michaël MAIRE. Je reprends le déroulé. C'est le 4200. Est-ce qu'on est d'accord ? C'est tout bon. Monsieur Michaël MAIRE, je vous laisse la parole pour le rapport Approbation de la création et des projets de statuts d'une société publique locale. »

4200 – Approbation de la création et des projets de statuts d'une société publique locale (SPL) Société Publique Lyonnaise de Mobilités (SPLM) intervenant dans les domaines du stationnement, de la mobilité, des transports, de la voirie et de l'espace public - Désignation des représentants de la Ville de Lyon

RAPPORTEUR : Michael MAIRE

Michael MAIRE : « Je vous remercie, Madame SESSIECQ. Bonjour à toutes et à tous. Ce rapport propose la création d'une nouvelle SPL, Société Publique Lyonnaise, la SPLM (« M » pour mobilités), dont la Ville de Lyon sera actionnaire. La SPL Mobilités permettra de porter des politiques publiques qui ne pourraient l'être de la même manière par la Métropole, le Sytral ou la Ville de Lyon. Elle permettra, en effet, d'avoir une maîtrise publique des différents éléments stratégiques de la transition des mobilités. Nous avons décidé de faire partie des collectivités créatrices de la SPL afin de participer à la mise en cohérence des politiques publiques, notamment celles liées au stationnement, qu'il soit sur voirie, en parking public, en parking relais ou ailleurs. C'est un enjeu stratégique pour la Ville de Lyon de participer à ces structures. Par exemple, la SPL pourra gérer de manière plus flexible les quinze parkings publics de la Métropole et les parkings relais du Sytral en intégrant aussi progressivement les fonctions de stationnement vélos ou de logistique urbaine. L'évolution de ces parkings est beaucoup plus compliquée dans le cadre actuel de mise en concurrence qui contractualise une situation donnée pour plusieurs années et qui pose des exigences de rentabilité.

La SPL permettra aussi de faire des politiques transversales entre les compétences Ville / Sytral et Métropole. Les missions qui pourraient lui être confiées sont par exemple le conseil en mobilité aux habitants pour les aider à trouver des solutions les plus adaptées à leur situation personnelle par rapport à la mise en place de la ZFE. Les questions et les solutions peuvent concerner la ZFE, le stationnement, les transports publics et il est important pour l'utilisateur d'avoir un interlocuteur unique que constituera cette SPL Mobilités. Il est prévu que la SPL puisse aussi gérer la nouvelle offre de stationnement sécurisé vélos, l'autopartage métropolitain, l'agence de mobilité et bien d'autres projets. Au niveau de la Ville de Lyon, cela pourra concerner dès la fin du marché en cours en 2023 la maintenance et gestion des horodateurs, la collecte de la monnaie et l'accueil des résidents.

La Ville de Lyon, le Sytral et la Métropole sont actionnaires de la SPL et donc décisionnaires des orientations stratégiques. La Ville aura un siège d'administrateur sur sept, la Métropole : quatre, le Sytral : deux. La SPL nécessite un apport en capital initial à hauteur de 140 000 euros de la part de la Ville, soit 10 % de l'apport initial total, dont 70 000 euros doivent être débloqués en 2022 et le reste sous 5 ans. Ce capital devra être augmenté par la suite pour permettre à la SPL de financer les travaux nécessaires portant principalement sur la mise aux normes des parcs de stationnement en ouvrage Merci. Sur la mise en place du plan d'action stationnement de vélos ainsi que sur l'amélioration de l'équipement du parc relai et d'air de covoiturage.

La SEM LPA continue d'exister et de s'occuper notamment de l'exploitation de leurs parkings dont ils sont propriétaires, des places de parkings privés LPA&CO, des parkings dont la DSP n'est pas arrivée à terme, de la logistique urbaine et des différents projets développés par la SEM LPA.

Mes chers collègues, je vous remercie de bien vouloir voter favorablement ce rapport donnant naissance à la SPLM. »

Marion SESSIECQ : « Je vous remercie, Monsieur MAIRE, y a-t-il des questions ? Monsieur PATOURAUX et ensuite Monsieur PLANCHON. »

Hugo PATOURAUX : « Personnellement, je m'abstiendrai parce que j'ai peur que cette bonne idée qu'est une société publique ne serve à accueillir le projet de découpage du Sytral auquel les communistes sont fermement opposés. Nous pensons qu'il vaut mieux aller vers une régie publique gérant les transports dans le giron public plutôt que de faciliter la mise en concurrence et en morcelant un service qui, en étant morcelé, aboutirait forcément à dégrader les conditions de travail des salariés, comme c'est toujours le cas dans ce genre de situation. »

Marion SESSIECQ : « Je vous remercie. Monsieur PLANCHON. »

Nicolas PLANCHON : « Madame la 1^{re} Adjointe, chers collègues, cher Michaël MAIRE, la création d'une Société Publique Lyonnaise de Mobilités, SPLM, répond bien à la volonté d'une gestion publique des mobilités sur le territoire que nous partageons pleinement puisque, comme pour l'eau, Lyon en Commun plaide pour le retour dans le giron public des services à la population et des biens pour y répondre qui, *in fine*, sont la propriété de tous. Nous savons par ailleurs que l'organisation actuelle, comme l'a souligné la Chambre régionale des comptes, présente des délégations de service public en situation monopolistique en contradiction patente avec les principes de concurrence dite libre et non faussée. Pour autant, Société Publique Lyonnaise de Mobilités ne vaut pas Régie Publique Lyonnaise des Mobilités et celle-là ne constitue qu'un des outils de l'autorité organisatrice qui confiera, en atteste la délibération du 10 mars du conseil d'administration du Sytral, qui confiera donc en parallèle à la SPLM chargée par exemple, c'était rappelé par Michaël MAIRE, des parkings, de la relation aux usagers ou de la logistique urbaine, donc en parallèle, elle confiera au secteur privé un certain nombre de lots lourds, entendez par exemple les transports en commun, via des DSP, autrement dit des Délégations de Service Public. Donc, il s'agit bien d'un progrès, mais d'un progrès qui enterre définitivement le projet du passage en régie publique que nous soutenons. Un progrès qui pose en soi, et aussi, un nombre certain de questions : quid de la place de la Ville de Lyon et de ses réels moyens d'agir (un siège sur sept, c'était rappelé) ; quid de la démocratie, de sa représentation dans les instances de décision ; quid de la publicité des débats ; quid de la redevabilité vis-à-vis des habitants ? Sur tous ces champs, rien ne nous garantit de rien. Ne subsiste que le bénéfice de bonne intention des élus actuels, mais c'est un système que nous instaurons avec cette SPLM, un système conçu pour durer au regard des volumes d'investissement nécessaires sur le champ des transports, comme chacun sait. Or, un système n'a ni volonté ni intention, bonne ou mauvaise. En l'espèce, où sera la place du politique sur un sujet aussi majeur que les questions de mobilité ? La création d'une société publique n'éteint-elle pas paradoxalement la maîtrise publique des mobilités et des transports ? Autant de doutes et de paradoxes qui justifient notre abstention sur le présent rapport. Je vous remercie. »

Marion SESSIECQ : « Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

»

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstentions des Élus Ensemble, l'écologie pour Lyon (P. PETIOT, N. PLANCHON, M. SOUVIGNET + pouvoir N. MAHMOUDI, T. ROCHE, H. PATOURAUX)

Abstention des Élus Lyon, la force du rassemblement (E. BLANC, G. TANDONNET + pouvoir B. DE MONTILLE)

Marion SESSIECQ : « Rapport 3848 - Adaptation des droits de stationnement à la première étape du projet d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et deux-roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés. Monsieur MAIRE, c'est à vous. »

3848 – Adaptation des droits de stationnement à la première étape du projet d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et deux-roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés

RAPPORTEUR : Michael MAIRE

Michael MAIRE : « Je vous remercie, Madame SESSIECQ. Par la présente délibération, nous vous proposons la création d'un outil pour préparer la mise en place de la ZFE. Comme vous le savez, la ZFE touche à la fois les circulations, mais également le stationnement. Aujourd'hui, les habitants de Lyon, les professionnels de santé et du dépannage urgent peuvent bénéficier d'une vignette valable 12 mois et qui leur donne accès à des tarifs préférentiels de stationnement. Du fait de l'entrée en vigueur prochaine de la ZFE pour les véhicules de Crit'Air 5, ces derniers ne pourront plus circuler dans Lyon à partir du 1^{er} septembre 2022. À partir de cette date, il ne sera plus non plus possible de stationner et la Ville mettra donc fin à la délivrance de vignettes de stationnement résident pour ces véhicules. Cependant, il est à noter que la Métropole va appliquer une tolérance jusqu'au 31 décembre 2022. La Ville appliquera donc également cette tolérance au sens où les usagers qui ont acquis une vignette de stationnement avant le 1^{er} septembre 2021 pourront renouveler leurs droits à un tarif proratisé correspondant aux mois restants jusqu'au 31 décembre 2022 afin de bénéficier de forfaits préférentiels associés. Au 31 décembre, la vignette cessera d'être valable dans tous les cas de figure, la Ville remboursera les usagers pour les mois restants à utiliser. Je vous remercie de bien vouloir voter favorablement ce rapport. »

Marion SESSIECQ : « Je vous remercie. Y a-t-il des remarques ? Oui, Madame TANDONNET. »

Goveille TANDONNET : « Juste une petite remarque. Pour mémoire, nous nous étions opposés à la mise en place de l'amplification de la ZFE au 1^{er} septembre, la loi la prévoyant au 1^{er} janvier 2023 avec notamment un dispositif de prêt sans intérêt qui entrerait en vigueur à ce moment-là et qui aurait été appréciable, compte tenu de la remontée des taux de crédit. La délibération de mars 2022 de la Métropole mentionne une campagne de communication à partir d'avril de cette année. Combien de personnes sont concernées par cette situation et comment ont-elles été informées, si c'est le cas ? Parce que moi, je n'ai pas entendu, en tout cas, je n'ai pas eu vent de cette quelconque information, et quelle est éventuellement la répartition par arrondissement ? En fait, au vu du manque d'information, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Merci. »

Marion SESSIECQ : « Très bien. Y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur MAIRE, vous souhaitez intervenir ? »

Michael MAIRE : « Oui, tout à fait. Écoutez, aujourd'hui, je crois que je ne vais pas pouvoir vous répondre très clairement, donc je vais m'abstenir et je vais vous faire une réponse écrite argumentée que je m'engage à vous faire parvenir dans les plus brefs délais et que nous pourrions partager lors d'un prochain conseil. Effectivement, le décalage de ce 1^{er} septembre au 31 décembre, ça a été suite aux demandes des professionnels et puis à l'étude du parc automobile qui a permis de dire qu'il fallait laisser cette petite souplesse aux professionnels afin qu'ils puissent adapter complètement la ZFE. Donc, il y a bien eu des échanges, il y a bien eu des informations, mais comme je ne peux pas vous donner le canal exact et puis le volume d'information, eh bien, je me permettrai de vous répondre par écrit et puis avec plaisir pour en rediscuter. Merci. »

Marion SESSIECQ : « Merci, Monsieur MAIRE. »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « S'il n'y a pas d'autres remarques, je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstentions d'un Élu Ensemble, l'écologie pour Lyon (H. PATOURAUX)

Abstention des Élus Lyon, la force du rassemblement (E. BLANC, G. TANDONNET + pouvoir B. DE MONTILLE)

Marion SESSIECQ : « Vote du rapport 4253 - Lancement de l'opération « Rive droite du Rhône, requalification des quais entre les ponts de Lattre de Tassigny et Gallieni ». Monsieur Michaël MAIRE, c'est à vous. »

4253 – Lancement de l'opération n° 60039001 « Rive droite du Rhône, requalification des quais entre les ponts de Lattre de Tassigny et Gallieni » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00016 - Approbation du programme et du principe de transfert de maîtrise d'ouvrage à la Métropole de Lyon pour les travaux relevant des domaines de compétence de la Ville

RAPPORTEUR : Michael MAIRE

Michael MAIRE : « Je continue, mes chers collègues. Pour la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon, le projet de requalification de la rive droite du Rhône est l'une des opérations de l'espace public les plus emblématiques du mandat 2020-2026. Ces quais, situés au cœur du secteur patrimonial de Lyon inscrit en totalité dans le périmètre UNESCO, sont actuellement caractérisés par la prédominance de la voiture avec un caractère quasi autoroutier. L'axe est support des trafics d'échange intramétropole et d'accès à la Presqu'île ou à la Part-Dieu avec peu de trafic de transit. Les nombreuses transformations de ces berges au fil des siècles ont supprimé les quais bas avec la création de l'axe nord-sud au milieu du xx^e siècle. Ce changement notable a supprimé les accès au fleuve, des espaces de stationnement ont été aménagés sur les anciennes promenades sous les platanes, deux trémies ont été créées et certains bas ports ont été recouverts et leurs usages privatisés. Dans ce cadre, un potentiel important d'espace pourrait être libéré à l'omniprésence de la voiture et réaffecté à de nouveaux usages dans un espace public qualitatif, favorable aux mobilités actives, aux transports en commun, aux activités économiques, ludiques, récréatives, sportives et culturelles, et retissant un lien avec le fleuve et offrant un paysage végétal généreux.

Une première phase de concertation préalable au titre du Code de l'urbanisme s'est effectuée à l'automne 2021 et a recueilli l'avis des citoyens sur leurs attendus relatifs au réaménagement de ce quai. Accès et liens au Rhône, futurs usages de cet espace public et des mobilités, cette concertation a permis d'enrichir le programme de maîtrise d'œuvre destiné aux futurs concepteurs de l'opération. Le projet de requalification de la rive droite relevant de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, la Métropole au titre de ses compétences en matière d'aménagement du domaine de voirie, d'espace piétonnier et d'espace public, et la Ville de Lyon au titre de ses compétences en matière d'espace vert, d'arrosage et d'éclairage public, il est convenu que la Ville de Lyon transférera sa maîtrise d'ouvrage à la Métropole dans les domaines de compétence précités.

Afin d'engager le projet, il est proposé de réserver une enveloppe prévisionnelle de travaux de 3 millions affectée aux études et à une première phase de réalisation. Cette enveloppe sera réajustée en fonction du projet précisé par les études de maîtrise d'œuvre. Je finis par vous préciser que notre arrondissement est concerné par cette délibération, du fait que les ponts reliant rive gauche et rive droite font partie intégrante du projet de requalification. Je vous remercie de votre attention et je vous invite à voter favorablement ce rapport. »

Marion SESSIECQ : « Merci, Monsieur MAIRE. Y a-t-il des remarques sur cette dernière délibération ? »

Madame la 1^{re} Adjointe met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Je mets le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Il n'y a plus de rapport. Nous passons aux questions diverses. »

IV - Questions diverses

Marion SESSIECQ : « Y a-t-il des questions ? Apparemment, non. Je vous rappelle très rapidement :

- L'organisation, la tenue d'une bourse aux vélos le 25 juin, Place Guichard ;
- De La Guill' en Fêtes le 28 juin, Place Guichard ;
- Que tout l'été, nous aurons une programmation magnifique dans le cadre de « Tout l'Monde Dehors ! », accessible à toutes et tous ;
- Que le 10 septembre prochain, nous organiserons le Forum des associations ;
- Et que le prochain conseil d'arrondissement aura lieu le 13 septembre prochain.

Merci à toutes et tous, et bonne soirée. »

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame la 1^{re} Adjointe lève la séance à 20 h 14.